

SEPTEMBRE 2016

Étude emploi

PORTRAIT STATISTIQUE DES CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2013

OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI, DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Ce travail est une réponse à la commande du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Il propose des éléments factuels pour alimenter les réflexions du groupe de travail sur la catégorie A du CSFPT dans le cadre des formations spécialisées FS 3 et FS 4, co-présidées par Daniel LEROY et Jésus DE CARLOS.

Ce travail a été réalisé par Arthur Babelon, chef de projet statistique, sous la direction de Mohamed Amine, responsable de l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT.

Dresser un état de lieux statistique sur la catégorie A, en abordant notamment les questions suivantes :

- les situations d'emplois et responsabilités spécifiques (notamment les emplois fonctionnels)
- les questions de recrutement
- les perspectives de carrière
- les mouvements et la mobilité
- les différences liées aux services d'affectations
- la situation statutaire
- la spécificité de certaines filières
- les conditions d'emploi
- les situations professionnelles (métiers)
- la formation
- la rémunération

- Nouveau paysage institutionnel avec la parution de la loi NOTRe, Maptam.
 - Parution d'un décret concernant le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux. Création d'un cadre d'emploi d'ingénieur en chef.
 - Réforme en cours concernant certains cadres d'emplois de la catégorie A de la filière médico-sociale.
 - Propositions du Rapport Pêcheur
 - Poursuite de la rénovation du cadre commun de gestion des trois versants de la fonction Publique
 - Réflexion sur les structures des carrières et des classifications dans la perspective d'une rénovation de la grille
 - Poursuite du décloisonnement de la FPT
- 👉 Dans ce contexte, il apparaît donc opportun de fournir des éléments statistiques dans l'optique d'une réflexion d'ensemble sur la catégorie A.**

Par cadre de la fonction publique territoriale, nous entendons ici les agents appartenant aux **24 cadres d'emplois** relevant de la **catégorie A**. Ces agents exercent généralement des fonctions d'études générales, de conception ou de direction.

La catégorie dite "A+" regroupe les grades d'administrateurs, d'ingénieurs en chef, de conservateurs des bibliothèques et de conservateurs du patrimoine.

Les emplois fonctionnels sont des emplois de direction générale. Les fonctionnaires sont accueillis dans ces emplois par voie de détachement. Ils restent toutefois titulaires de leur grade et de leur carrière d'origine.

L'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT a utilisé **toutes les données disponibles** et les **plus récentes à ce jour** :

- ❑ **SIASP (Système d'Information sur les Agents du Secteur Public)** : 43 399 collectivités et établissements (comportant au moins un agent en poste principal non annexe) en France au **31/12/2013**.
- ❑ **Enquêtes de l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT** :
 - Enquête nationale sur les métiers des territoriaux (ENM) : Données sur les postes et métiers des territoriaux au niveau national au **31/12/2012**
 - Etat des lieux des emplois de direction dans les grandes collectivités et établissements publics territoriaux au **31 décembre 2014**
- ❑ **Rapport sur l'état des collectivités territoriales (REC - Bilans Sociaux)** : Traite de différentes thématiques concernant les ressources humaines des collectivités. Près de 15 000 collectivités ont répondu pour l'année **2013**
- ❑ **Autres sources** :
 - Direction du concours du CNFPT et l'ANCDG
 - INSEE (rémunérations)
 - DGAFP
 - DGCL

Les différences de champs peuvent expliquer des différences de résultat entre ces sources (la prise en compte des administrations parisiennes et des pompiers de Marseille, des emplois secondaires...).

- ❑ **Champ institutionnel** : Toutes les collectivités et leurs établissements publics, excepté les administrations parisiennes (commune de Paris, département de Paris, et leurs établissements publics administratifs, ainsi que les personnels de leurs établissements publics industriels et commerciaux qui relèvent du droit public) et les pompiers de Marseille.

- ❑ **Champ géographique** : France métropolitaine et DOM hors Mayotte.

- ❑ **Champ statutaire** : Fonctionnaires de la fonction publique territoriale, y compris le personnels détachés et les contractuels permanents et non permanents.

- ❑ **Critère de mesure** : Postes principaux uniquement.

- **57** tableaux et graphiques regroupés en **12** thèmes :
 - 1- Effectif
 - 2- Flux et mobilité
 - 3- Type de collectivité
 - 4- Service d'affectation
 - 5- Statut
 - 6- Filière
 - 7- Conditions d'emploi
 - 8- Métier
 - 9- Parité
 - 10- Age
 - 11- Formation
 - 12- Rémunération



- Renforcement des effectifs de la catégorie A.
- Concentration des effectifs sur les cadres d'emplois et filières généralistes.
- Emplois fonctionnels occupés essentiellement par des agents issus de la FPT.
- Un turn-over élevé comparé aux autres catégories hiérarchiques
- Plus grande mobilité d'employeur et mobilité statutaire comparé aux autres versants de la fonction publique.
- Variété importante de type d'employeurs et de services d'affectation.
- Part d'agents à temps complet plus conséquente que les autres catégories hiérarchiques.
- Très grande diversité des métiers.
- Renouvellement important (plus de 5 000 départs annuels entre 2015 et 2020) lié aux départ à la retraite.
- 3,4 jours de formation en moyenne par an, c'est plus que les autres catégories.

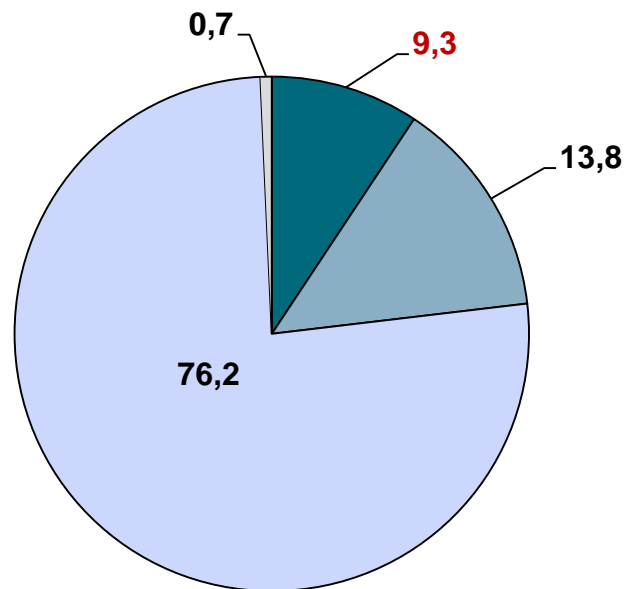
Les cadres de la
Fonction Publique
Territoriale

168 423 agents

- Taux d'encadrement faible comparé à l'ensemble de la fonction publique.
- Distribution géographique très inégale.
- Emiettement de petits effectifs sur de nombreux cadres d'emplois spécialistes.
- Près d'un agent sur deux de catégorie A arrivé en 2013 est un non titulaire sur poste vacant.
- Attractivité des concours très hétérogène.
- Moins d'avancements de grade comparé aux autres catégories.
- Mobilité géographique plus faible comparée à la FPE.
- Poids des contractuels important en comparaison aux autres catégories hiérarchiques.
- Parmi les agents ne travaillant pas à temps complet, 84% sont des femmes.
- Taux de féminisation des emplois fonctionnels faible
- Vieillesse des agents de catégorie A.
- Salaire net mensuel moyen plus faible comparé aux autres versants de la fonction publique.

1.1 - Effectif

Répartition* selon la catégorie hiérarchique



■ Catégories A ■ Catégories B □ Catégories C □ Indéterminé

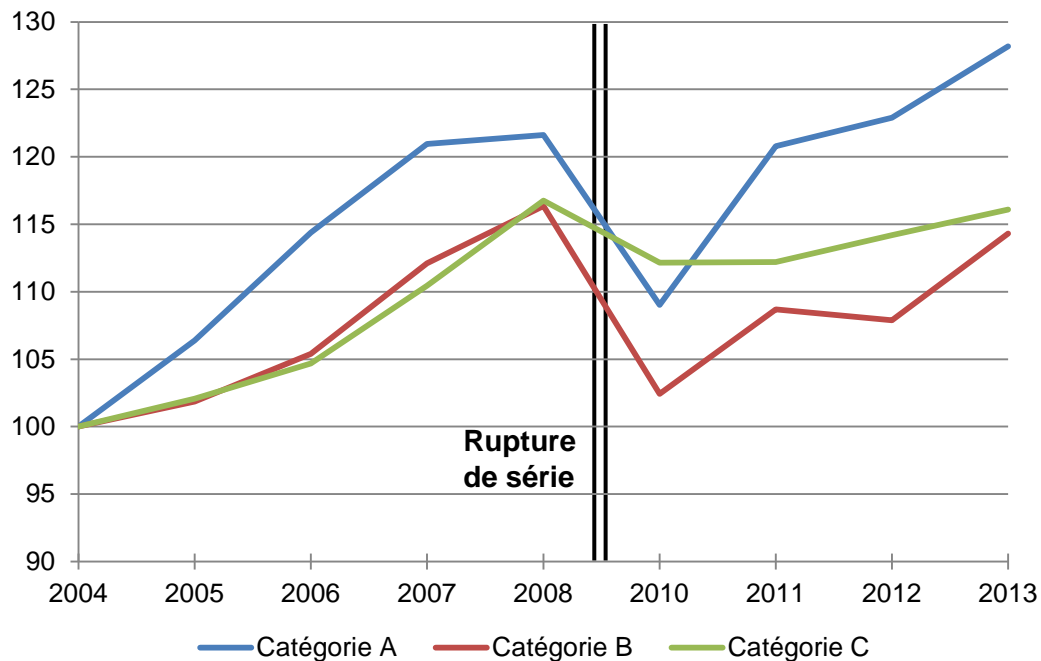
➤ En 2013, les agents de catégorie A sont au nombre de **168 423**, soit 9,3%* des agents de la fonction publique territoriale (hors emplois aidés).

Source : SIASP 2013, INSEE

Champ : Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière.

* Taux calculé en rapportant le nombre d'agents de catégorie A au total des effectifs hors emplois aidés

Evolution des effectifs selon la catégorie hiérarchique (Base 100 en 2004) :



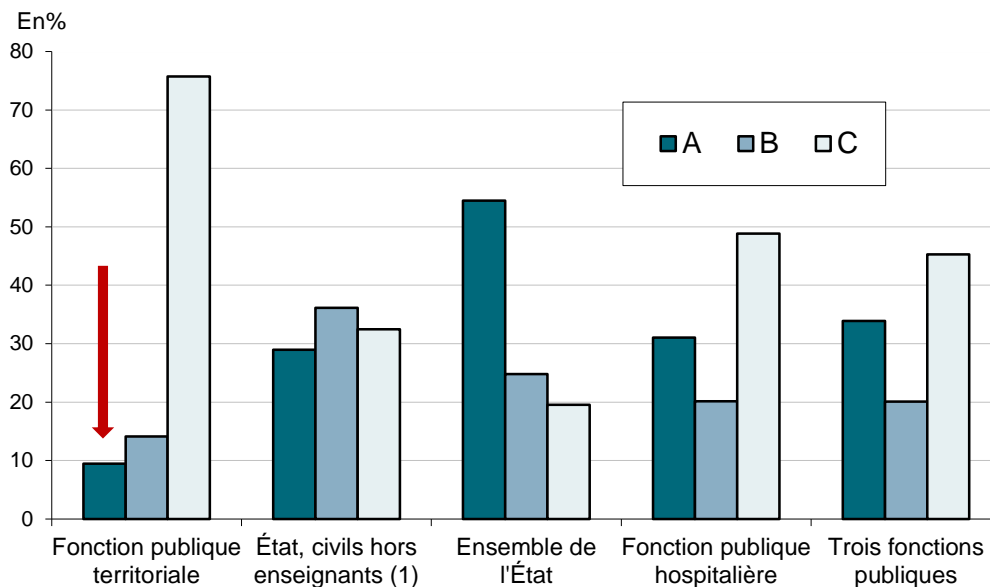
➤ **Renforcement de la catégorie A :**
Depuis 2004, la croissance des effectifs de catégorie A augmente plus rapidement que les autres catégories.

INSEE : Jusqu'en 2008, l'enquête COLTER est utilisée pour le suivi des effectifs. A partir de 2010, cette enquête est remplacée par le SIASP (voir sources).
Il y a une rupture de série entre ces deux dates, les données de ces deux sources sont difficilement comparable.

Source : Colter, SIASP. Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

Champ : Hors emplois aidés

Comparaison du poids des catégories hiérarchiques entre les différents versants de la fonction publique

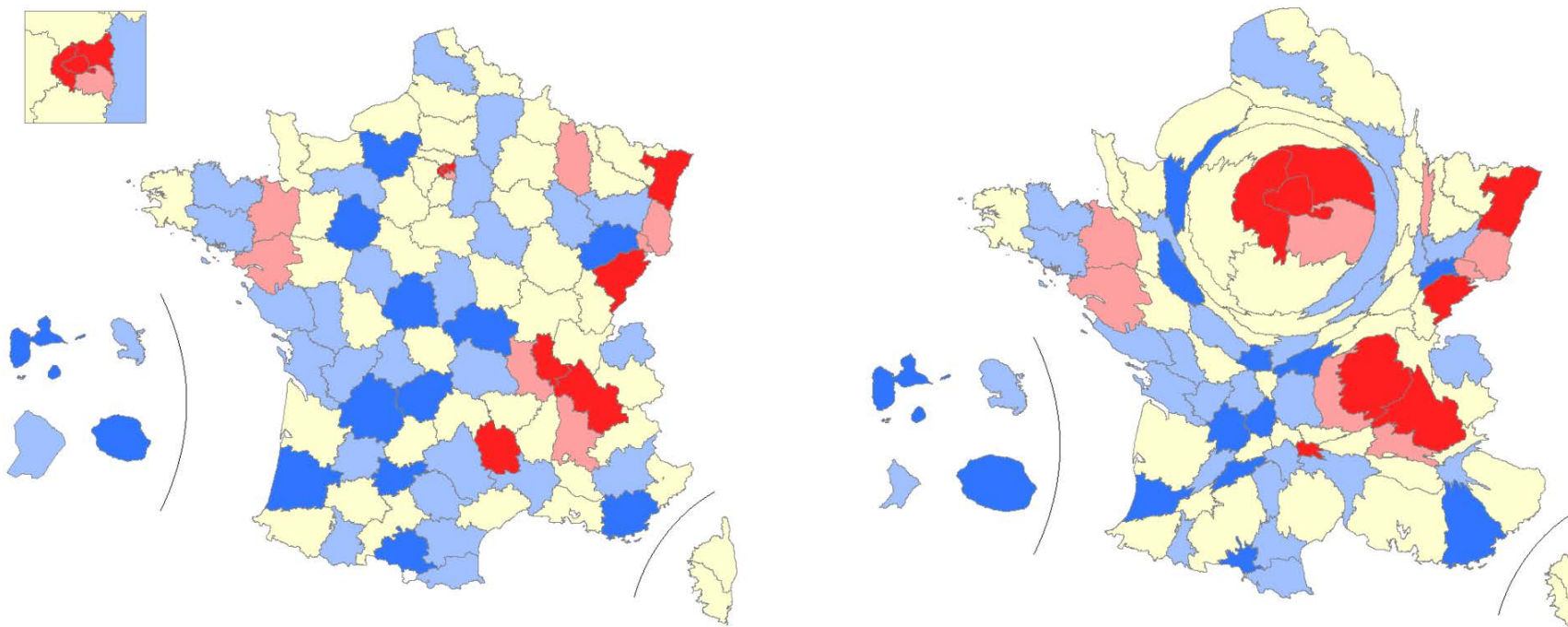


➤ Dans la fonction publique territoriale, le poids des agents de catégorie A est très faible comparé à l'ensemble de la fonction publique.

Source : DGAFP Faits et Chiffres 2014. Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT
Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière.

1.4 - Effectif

Poids et effectif des agents de catégorie A par département en 2013



Poids des agents de catégorie A (en %) :

Moyenne nationale : 9,4 %



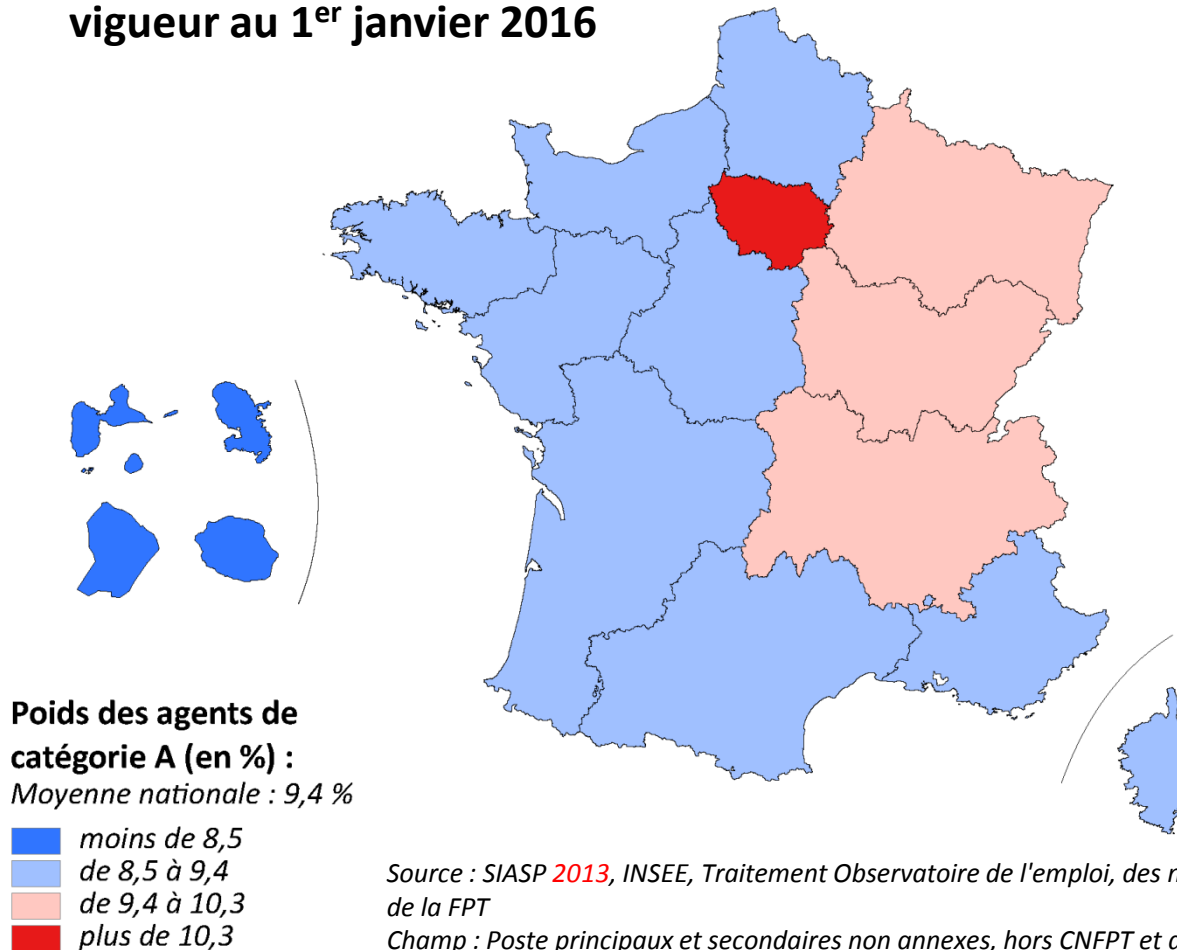
Source : SIASP 2013, INSEE, Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

Champ : Poste principaux et secondaires non annexes

Note : La carte de droite est une anamorphose (Algorithme de Gastner-Newmann, 2004).
La géométrie des départements a été déformée selon le nombre d'agents de catégories A, tout en conservant la topologie (territoires contigus).

1.4 - Effectif

Poids des agents de catégorie A par région en 2013 selon le découpage en vigueur au 1^{er} janvier 2016



➤ Le poids des catégories A est supérieur à 10% en Ile-de-France et plus particulièrement dans la petite couronne (cf. carte précédente).

➤ Dans les régions de l'est, le poids des agents de catégorie A est supérieur à la moyenne nationale.

1.5 - Effectif

Cadres d'emplois

Les cadres d'emplois des agents de catégorie A

Cadres d'emplois	Effectifs arrondis	%
Attaché*	72 680	43,2
Ingénieur*	31 100	18,5
Professeur d'enseignement artistique	7 290	4,3
Puéricultrice	6 510	3,9
Médecin	6 010	3,6
Infirmier en soins généraux	5 630	3,3
Conseiller socio-éducatif	3 850	2,3
Secrétaire de mairie	3 540	2,1
Psychologue	3 480	2,1
Capitaine, commandant, lieutenant-colonel et colonel de sapeurs-pompiers professionnels	3 010	1,8
Administrateur*	2 970	1,8
Attaché de conservation du patrimoine	2 460	1,5
Bibliothécaire	2 390	1,4

➤ La majorité des agents de catégorie A relèvent d'un cadre d'emplois généraliste (61,6%).

➤ Les trois premiers cadres d'emplois réunis regroupent près des **deux tiers des agents de catégories A.**

Source : INSEE - SIASP 2013

(suite du tableau page suivante)

Champ : Hors emplois aidés

* Ces cadres d'emplois prennent en compte les agents détachés sur un emploi fonctionnel

...suite et fin du tableau sur les cadres d'emplois

Cadres d'emplois	Effectifs arrondis	%
Puéricultrice cadre de santé	1 980	1,2
Cadre de santé infirmier, rééducateur et assistant médico-technique	1 430	0,9
Sage-femme	1 070	0,6
Conseiller des activités physiques et sportives	1 010	0,6
Conservateur du patrimoine	820	0,5
Conservateur des bibliothèques	650	0,4
Médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels	350	0,2
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	210	0,1
Biologiste, vétérinaire et pharmacien	200	0,1
Directeur de police municipale	100	0,1
Infirmier d'encadrement de sapeurs-pompiers professionnels	70	0,0

Source : INSEE - SIASP 2013

Champ : Hors emplois aidés

➤ 6 cadres d'emplois représentent moins de 1% des effectifs de catégorie A.

1.6 - Effectif

Catégorie A+

	Effectif	Répartition (en%)
Administrateur	2 970	34,6
Ingénieur en chef*	4 140	48,2
Conservateur du patrimoine	820	9,6
Conservateur des bibliothèques	650	7,6
Ensemble des agents de catégorie A+	8 580	100

➤ Près d'un agent sur deux de catégorie A+ a un grade d'ingénieur en chef.

Source : SIASP 2013, BS 2013 - Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

* Afin de calculer le nombre d'agents ayant le grade d'ingénieur en chef, nous avons utilisé la répartition par grade des Bilans Sociaux 2013.

1.7 - Effectif

Emplois fonctionnels

Agents occupant un emploi fonctionnel selon le grade de détachement :

	Effectifs arrondis	Part de (en%) :			Total
		Fonctionnaires de la FPT	Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)	Contractuels sur emploi permanent	
Directeur général des services ou directeur	2640	48,2	2,3	2,8	53,3
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	3850	31,4	2,0	3,2	36,6
Directeur des services techniques	310	3,7	0,2	0,4	4,3
Directeur général des services techniques	420	5,2	0,2	0,4	5,8
Ensemble des emplois fonctionnels	7210	88,5	4,6	6,9	100,0

➤ 7 210 agents détachés sur un emploi fonctionnel en 2013.

➤ 88,5% des agents occupant un emploi fonctionnel sont des fonctionnaires de la FPT.

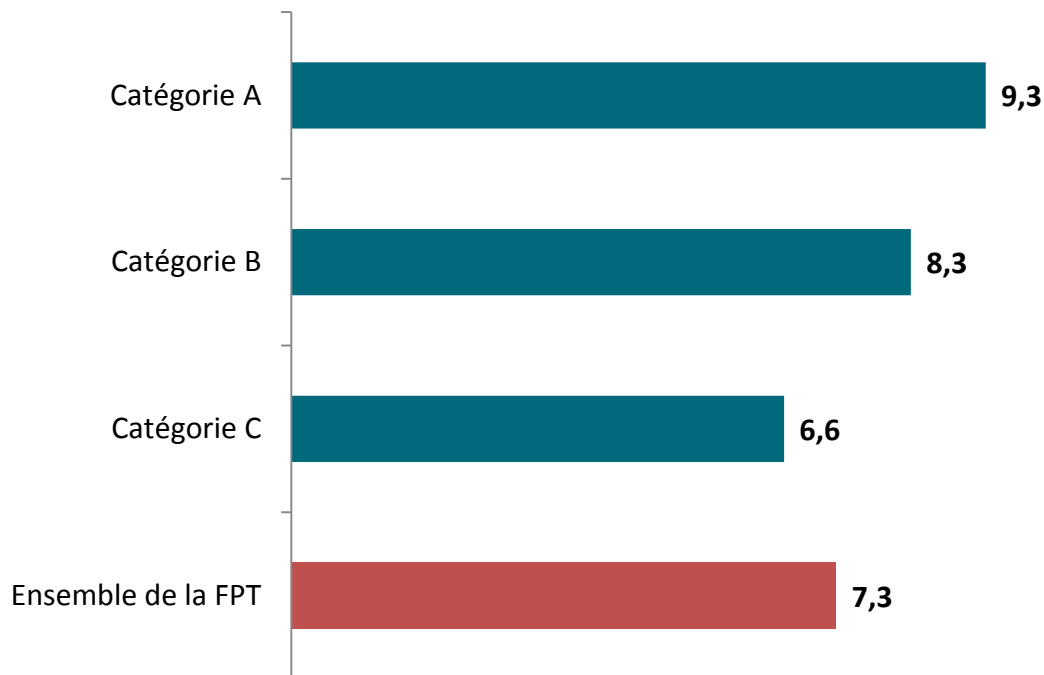
➤ Plus d'un emploi fonctionnel sur deux est directeur général des services.

➤ Les contractuels sur emploi permanent représentent 6,9% des emplois fonctionnels.

Source : BS 2013, Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

* Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, DGAFP

Part des arrivées selon la catégorie (en%) :

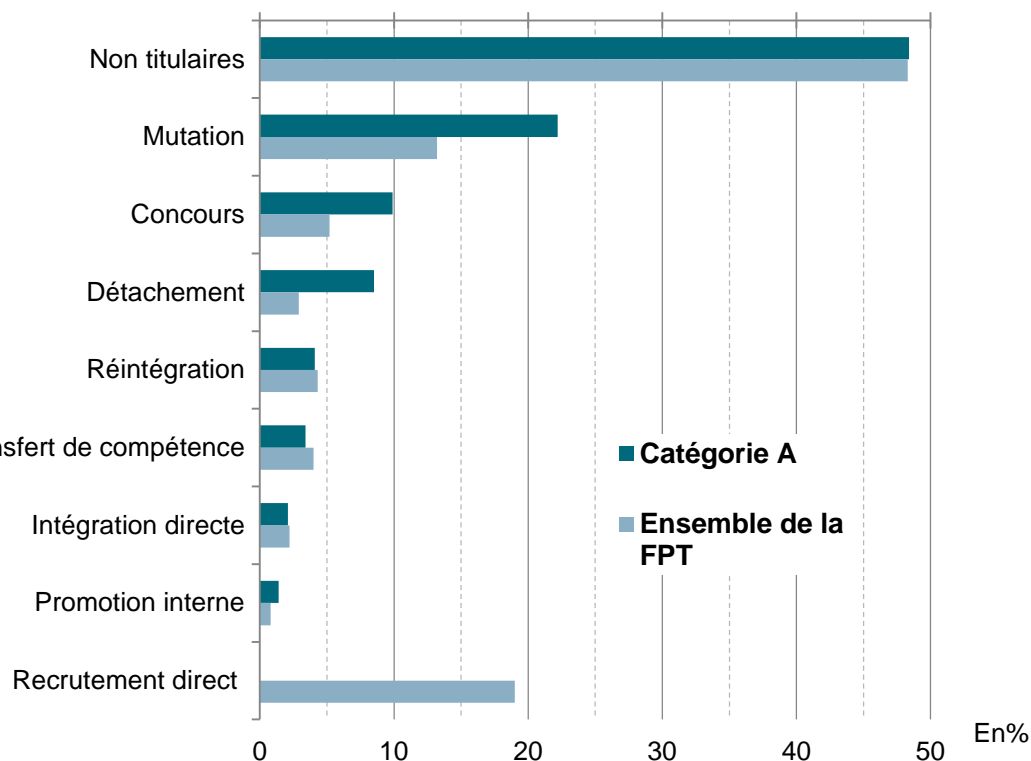


➤ Sur 100 agents de catégorie A titulaires ou non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2011, 9 sont arrivés au cours de l'année.

➤ Plus d'arrivées de personnel dans la catégorie A comparé aux autres catégories hiérarchiques.

Source : Bilans Sociaux 2011 - CNFPT/DGCL – Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT
Les données 2013 ne sont pas disponibles

Modalités des arrivées des agents de catégorie A en 2013 :



➤ Près d'un agent sur deux de catégorie A arrivé en 2013 est un non titulaire sur poste vacant.

➤ En comparaison à l'ensemble des agents de la FPT, les agents de catégorie A arrivent plus par la voie des concours (9,9%), par voie de mutation (22,2%) ou par voie de détachement (8,5%).

Source : Bilans Sociaux 2013 - CNFPT/DGCL – Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

Nombre de lauréats selon le type de concours de la FPT en 2013

	2012		2013	
	A+	A	A+	A
Concours externe	82	2025	58	1801
3eme concours	6	295	4	7
Concours interne	61	1072	51	589
Ensemble des concours	149	3392	113	2 397
Examens professionnels		1378		729

Source : CNFPT / ANCDG 2013

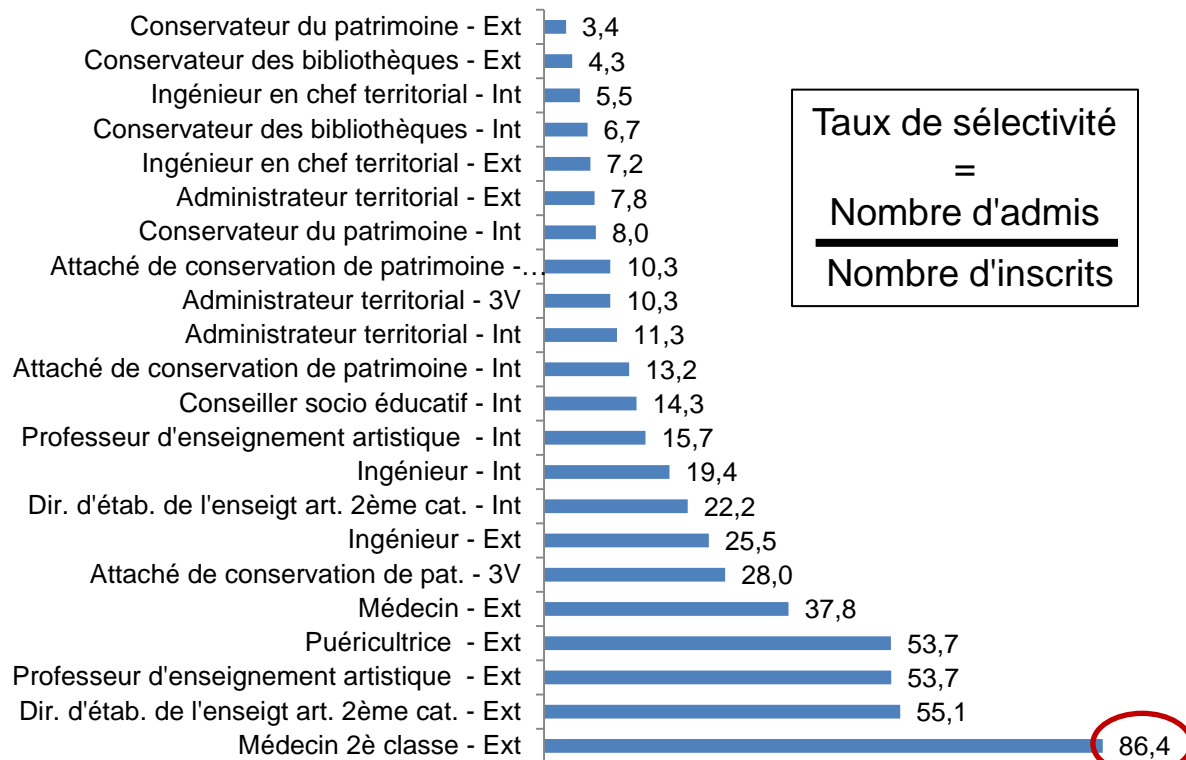
Champ : Hors Ville de Paris

➤ En 2013, les admis aux 3^{ème} concours et aux examens professionnels sont beaucoup moins nombreux (respectivement 7 et 729 lauréats).

➤ De même les agents admis au concours interne en 2012 étaient presque deux fois plus nombreux (1 072 lauréats).

2.4 - Flux

Taux de sélectivité



➤ Les concours de la filière culturelle font partie des plus sélectifs. Ce sont aussi ceux où le nombre de postes ouverts est le plus faible.

➤ Les concours de la filière médico-sociale sont parmi les moins sélectifs.

➤ En 2013, 86% des candidats qui se sont présentés au concours externe de médecin 2^e classe ont été admises.

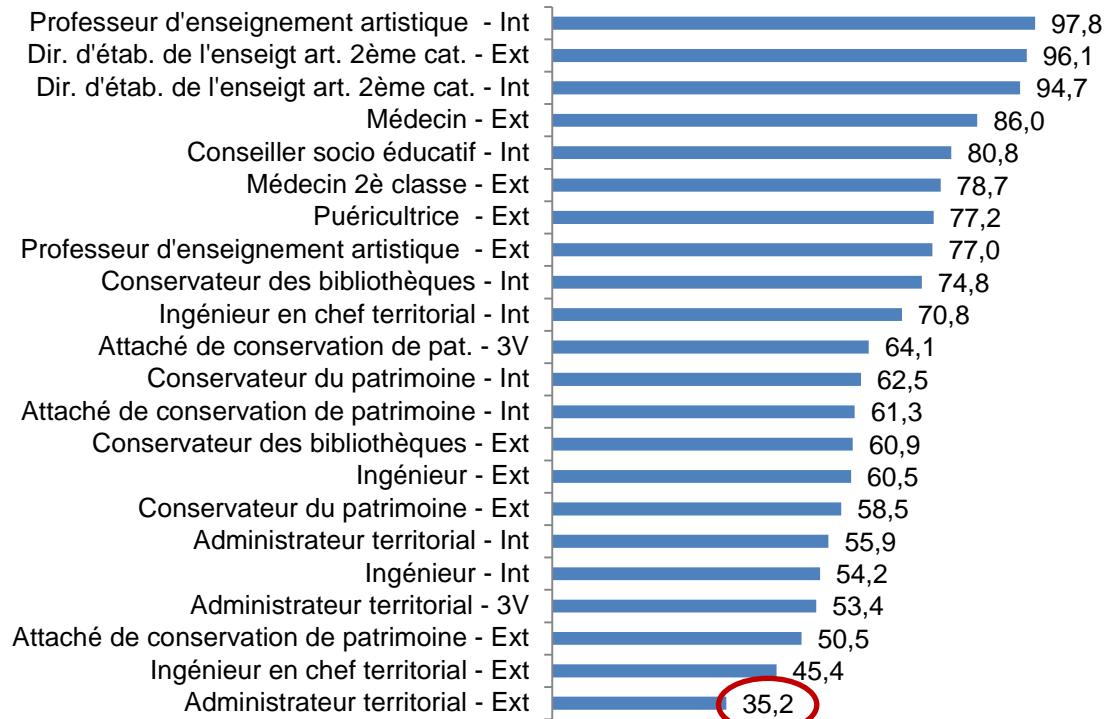
Source : CNFPT - Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion

Champ : Hors Ville de Paris

Note de lecture : En 2013, 3,4% des personnes inscrites au concours externe de Conservateur du patrimoine ont été admises.

2.4 - Flux

Taux de présence



$$\begin{aligned} &\text{Taux de présence} \\ &= \\ &\frac{\text{Nombre de présents}}{\text{Nombre d'inscrits}} \end{aligned}$$

- Les concours où la présence des candidats est la plus faible sont aussi les plus sélectifs.
- 35% des inscrits au concours d'administrateur territorial en externe se sont présentés (764 inscrits pour 269 présents).

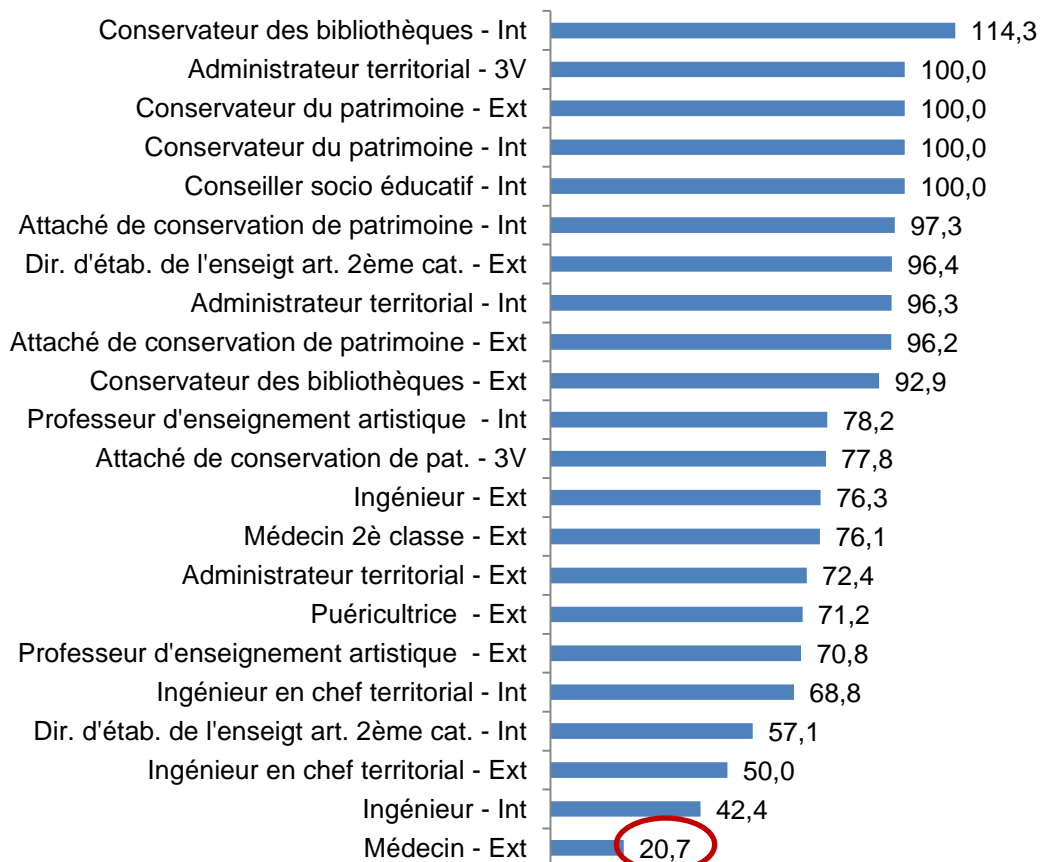
Source : CNFPT - Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion

Champ : Hors Ville de Paris

Note de lecture : En 2013, 97,8% des personnes inscrites au concours interne de Professeur d'enseignement artistique se sont présentées.

2.4 - Flux

Taux de couverture



$$\text{Taux de couverture} = \frac{\text{Nombre d'admis}}{\text{Nombre de postes}}$$

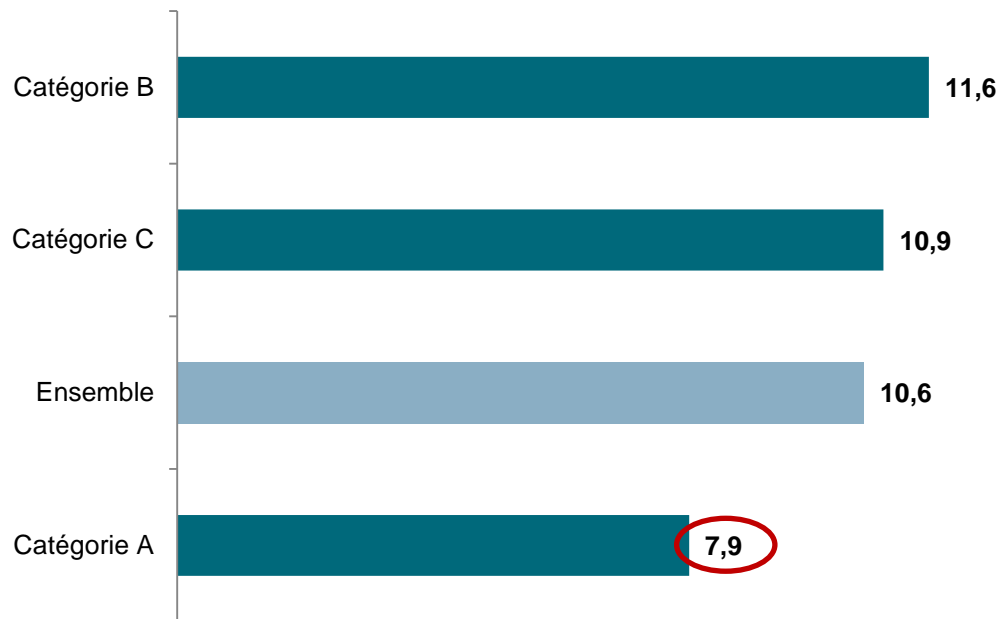
- Le concours de médecin en externe est peu demandé (203 postes proposés en 2013 pour 42 finalement pourvus). Cela peut expliquer le fait que ce concours soit aussi parmi les moins sélectifs.
- En 2013, il y a eu plus de candidats admis au concours de conservateur des bibliothèques au concours interne que de postes offerts.

Source : CNFPT - Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion

Champ : Hors Ville de Paris

Note de lecture : En 2013, 100% des postes proposés au concours 3^e voie d'administrateur territorial ont été pourvus

Avancement de grade selon la catégorie hiérarchique en 2013

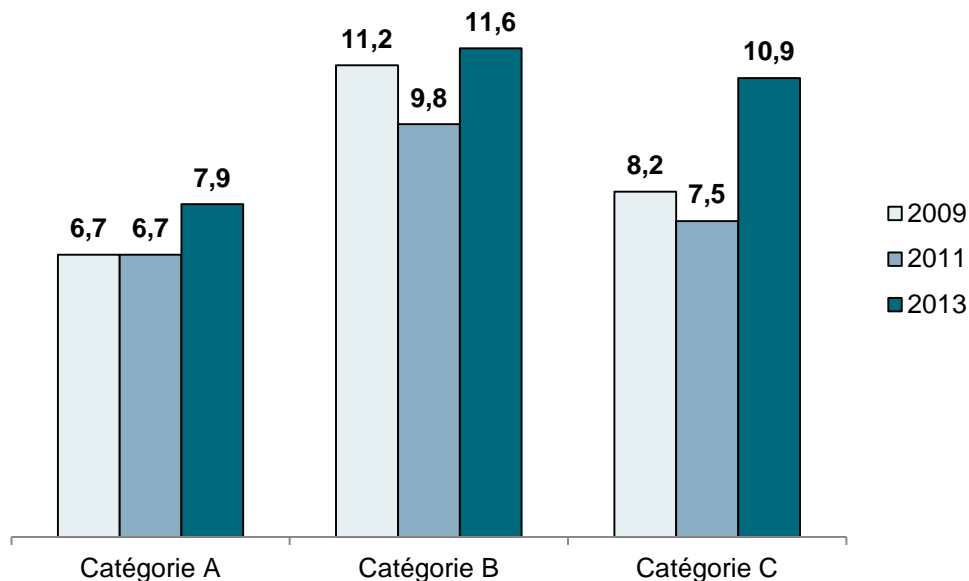


➤ Au cours de l'année 2013, 7,9% des fonctionnaires de catégorie A ont bénéficié d'un avancement de grade.

➤ Les fonctionnaires de catégorie A obtiennent moins d'avancement de grade que les autres catégories hiérarchiques.

Source : CNFPT/DGCL – Bilans Sociaux 2013

Evolution du nombre d'agents ayant obtenu un avancement de grade (en%)



➤ Après une stagnation entre 2009 et 2011, le poids des agents de catégorie A ayant obtenu un avancement de grade a augmenté en 2013.

➤ Ce taux augmente moins vite par rapport aux autres catégories.

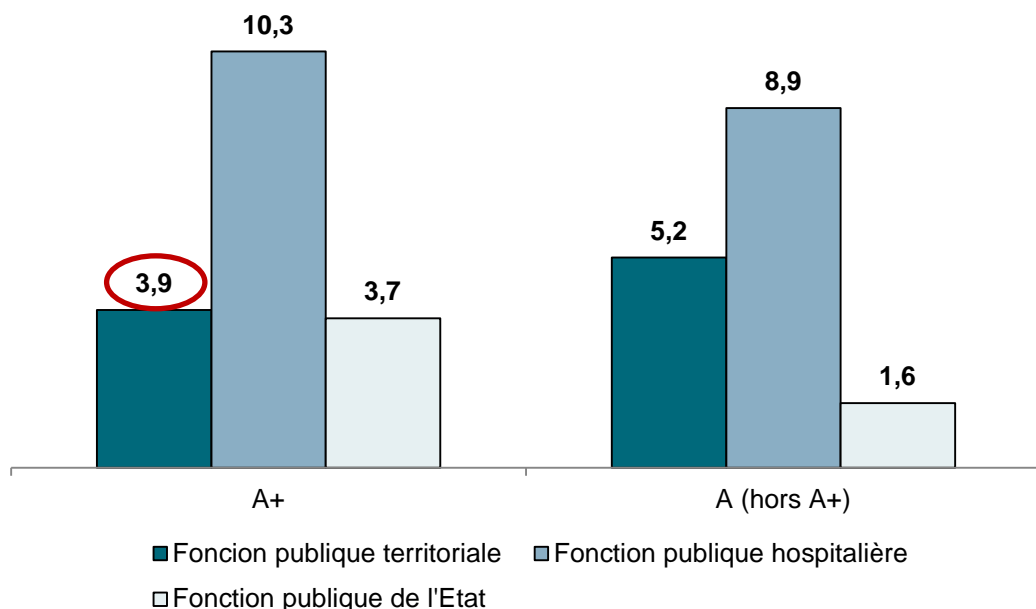
Source : Bilans Sociaux 2013 - CNFPT/DGCL – Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

2.6 - Flux

Mobilité institutionnelle

Définition : Lorsque l'agent change d'employeur au sens du siren (répertoire SIRENE)

Taux de changement d'employeur en 2013



Source : SIASP 2013, Insee. Traitement DGAF, département des études et statistiques

➤ En 2013, 3,9% des agents de catégories A+ présents dans la FPT en 2012 et toujours présents dans la fonction publique (3 versants) ont changé d'employeur (5,3% l'année précédente).

➤ Les agents de catégorie A sont plus mobiles, au sens changement d'employeur, que ceux dits "A+".

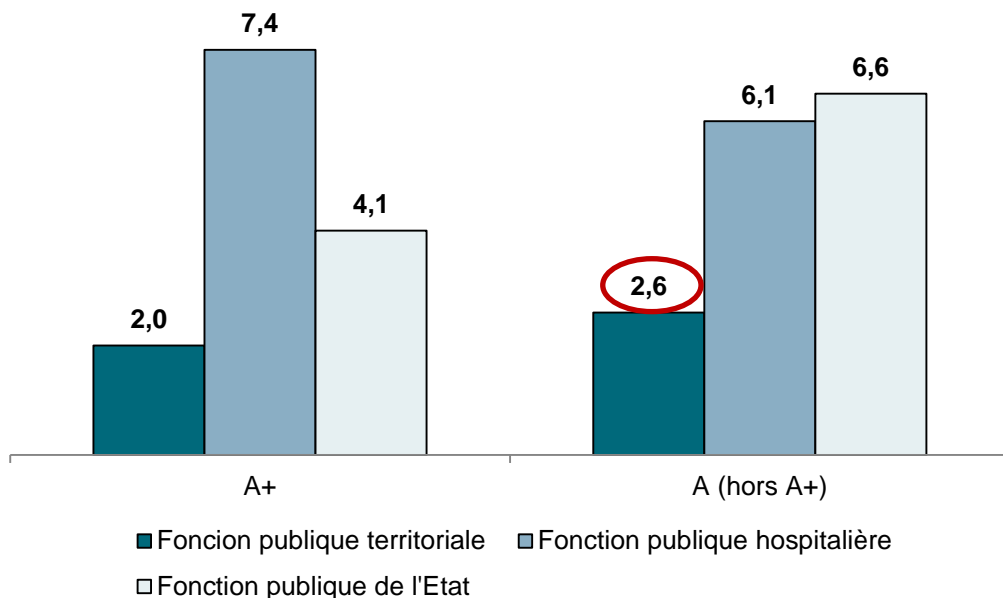
➤ Les agents de catégorie A territoriaux sont plus mobiles que ceux de l'Etat.

2.6 - Flux

Mobilité géographique

Définition : Lorsque l'agent change de zone d'emploi (découpage INSEE)

Taux de changement de zone d'emploi en 2013



➤ 2,6% des agents de catégorie A présents dans la FPT en 2012 et toujours présents dans la fonction publique (3 versants) en 2013 ont changé de zone d'emploi en 2013.

➤ Les agents de catégorie A/A+ de la FPT sont moins mobiles géographiquement parlant.

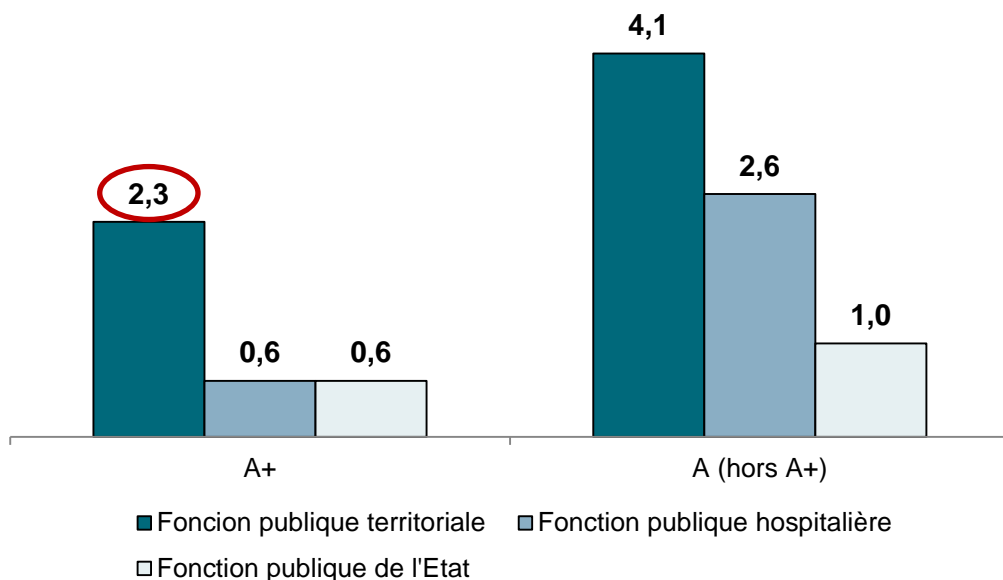
Source : SIASP 2013, Insee. Traitement DGAF, département des études et statistiques

2.6 - Flux

Mobilité statutaire

Définition: Lorsque l'agent change de statut ou de situation d'emploi défini par : titulaire civil, non titulaire, autres catégories et statuts et bénéficiaires de contrats aidés

Taux de changement de position statutaire ou de situation d'emploi en 2013



➤ 2,3% des A+ présents dans la FPT en 2012 et toujours présents dans la fonction publique (3 versants) en 2013 ont changé de position statutaire ou de situation d'emploi en 2013.

➤ Les cadres de la FPT ont une mobilité statutaire plus importante, et plus particulièrement les agents de catégorie A.

Source : SIASP 2013, Insee. Traitement DGAF, département des études et statistiques

3.1 - Type de collectivité

Répartition des catégories A

	Effectifs de catégorie A	%
Départements	42 528	25,3
Communes de plus de 80000 habitants	15 978	9,5
Communautés d'agglomération	14 369	8,5
Communes de 40000 à 79999 habitants	12 083	7,2
Communes de 20000 à 39999 habitants	10 449	6,2
Régions	9 339	5,5
Communes de 3500 à 9999 habitants	8 065	4,8
Communes de 10000 à 19999 habitants	7 911	4,7
Centres communaux d'action sociale	6 953	4,1
Communautés de communes	6 840	4,1
Communautés urbaines et métropole	6 483	3,8
Syndicats mixtes et pôles métropolitains	5 695	3,4

(Suite du tableau page suivante)

Source : SIASP 2013, INSEE ; Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

➤ Plus d'un agent sur quatre de catégorie A travaille dans un conseil départemental.

➤ Les conseils départementaux, les communes de plus de 40 00 habitants et les communautés d'agglomérations totalisent 50% des agents de catégorie A.

3.1 - Type de collectivité

Répartition des catégories A

	Effectifs de catégorie A	%
Services départementaux d'incendie	4 578	2,7
CNFPT - Centres de gestion	2 937	1,7
Autres organismes publics*	2 624	1,6
Communes de 2000 à 3499 habitants	2 612	1,6
Communes de moins de 500 habitants	2 347	1,4
Communes de 1000 à 1999 habitants	2 321	1,4
Communes de 500 à 999 habitants	1 945	1,2
Syndicats de communes à vocation unique SIVU	1 358	0,8
Syndicats de communes à vocation multiple SIVOM	520	0,3
Syndicats d'agglomération nouvelle : SAN	243	0,1
Caisses des écoles	133	0,1
Autres établissements communaux**	112	0,1

➤ Ces collectivités regroupent moins de 15% des agents de catégorie A.

➤ Les syndicats de communes, les syndicats d'agglomération nouvelle, les caisses des écoles et les autres établissements communaux** regroupent 1% des agents de catégorie A.

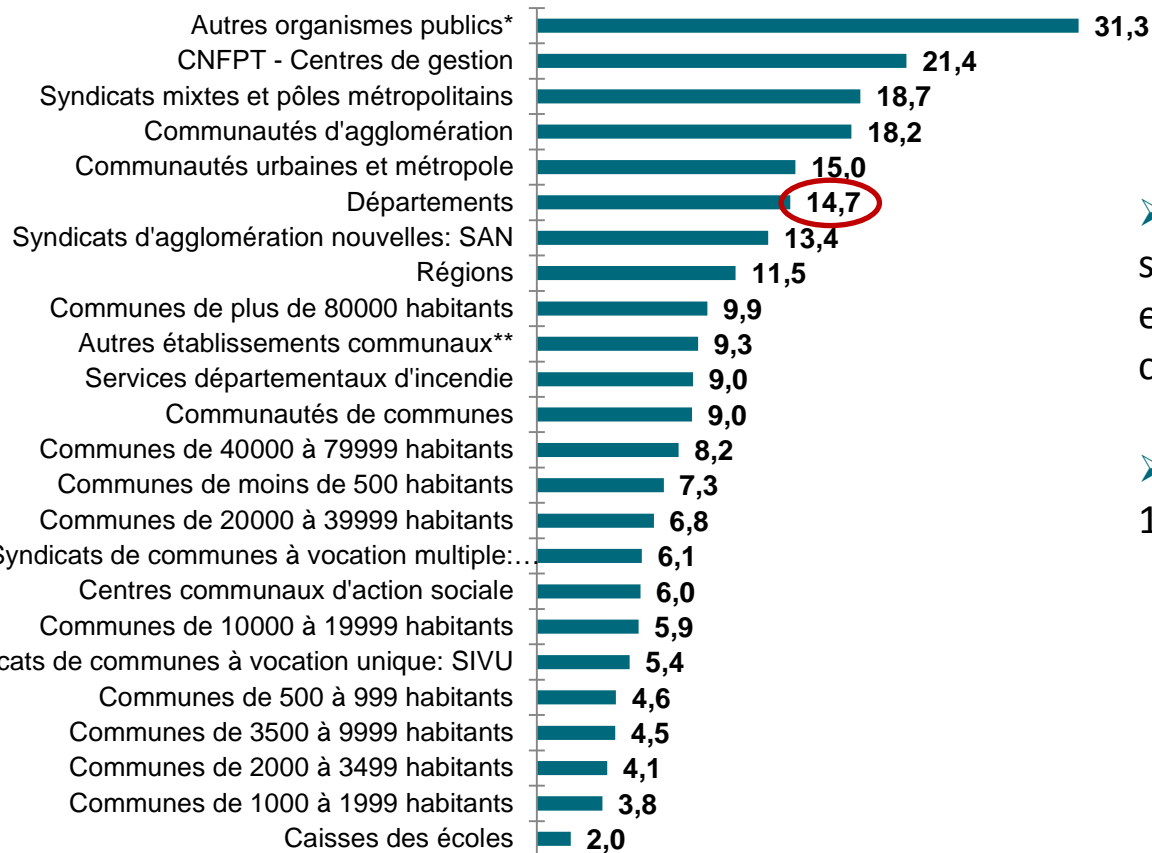
Source : SIASP 2013, INSEE ; Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

* Les autres organismes publics regroupent les institutions interdépartementales ou ententes, les établissements publics locaux culturels, les régies d'une collectivité locale à caractère administratif, les Offices Publics de l'habitat et les autres établissements publics.

** Principalement les caisses de crédit municipal et les centres communaux d'action sociale

3.2 - Type de collectivité

Poids des catégorie A



$$\text{Poids : } \frac{\text{Effectif de catégorie A}}{\text{Effectif total}}$$

➤ Plus les établissements sont spécialisés dans leurs compétences exercées, plus le poids des agents de catégorie A est important.

➤ Dans les conseils départementaux, 14,7% des agents sont de catégorie A.

Source : SIASP 2013, INSEE ; Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

* Les autres organismes publics regroupent les institutions interdépartementales ou ententes, les établissements publics locaux culturels, les régions d'une collectivité locale à caractère administratif, les Offices Publics de l'habitat et les autres établissements publics.

** Principalement les caisses de crédit municipal et les centres communaux d'action sociale

4.1 - Services d'affectation

Répartition

Répartition des agents de catégorie A selon les principaux services :

	Effectifs catégorie A	%
Affaires juridiques et administratives	18 460	11,9
Equipe de direction	16 950	11,0
Social	14 860	9,6
Santé	8 220	5,3
Enseignements artistiques	7 970	5,2
Personnel et ressources humaines	6 920	4,5
Action économique et développement local	6 090	3,9
Petite enfance	6 060	3,9
Urbanisme et aménagement	5 960	3,9
Gestion financière et comptabilité	5 160	3,3
Système d'information et informatique	4 570	3,0
Inclassable	4 200	2,7
Environnement	3 990	2,6
Voirie, infrastructures et réseaux divers	3 930	2,5
Communication	3 500	2,3

Source : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT – Enquête nationale sur les métiers des territoriaux au 31/12/2012

- Les services "Affaires juridiques et administratives", "Equipe de direction", "Social et Santé" regroupent plus d'un agent sur trois de catégorie A.
- 11,9% des agents de catégorie A sont affectés au service "Affaires juridiques et administratives".
- Ces 15 services concentrent plus de 75% des effectifs de catégorie A.

4.1 - Services d'affectation

Répartition

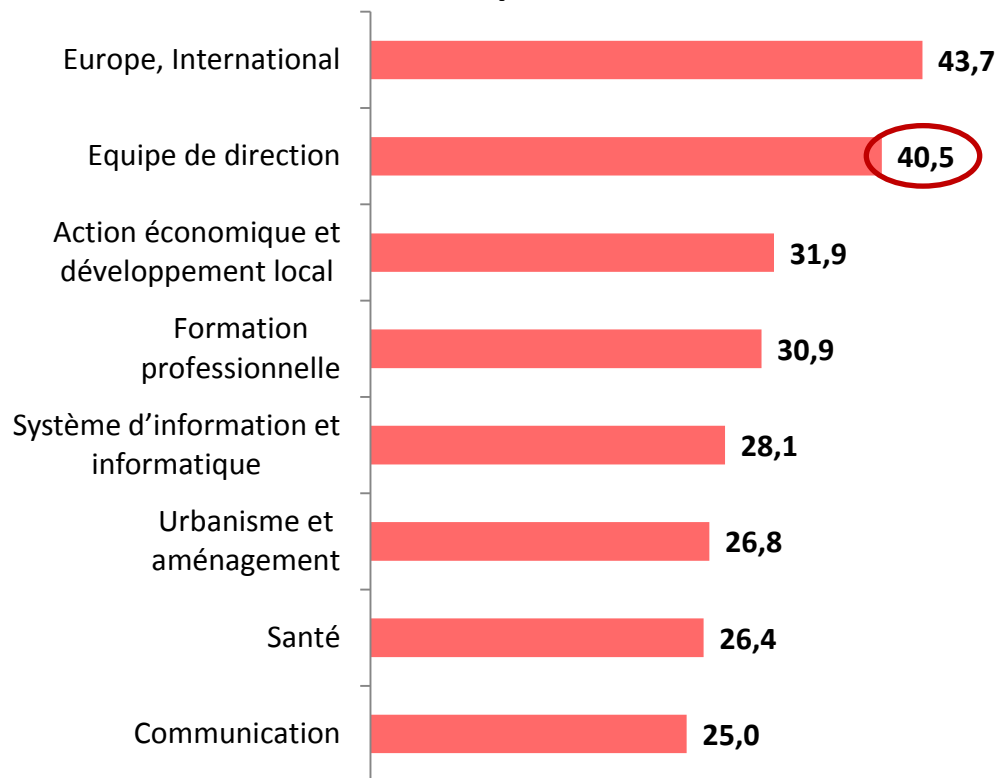
➤ Ces 24 services d'affectations totalisent seulement 25% des agents de catégorie A.

	Effectifs catégorie A	%		Effectifs catégorie A	%
Affaires scolaires et périscolaires	3 470	2,2	Population et citoyenneté	1 020	0,7
Bâtiment et patrimoine bâti	3 400	2,2	Emploi et insertion professionnelle	990	0,6
Etablissements patrimoniaux	3 390	2,2	Polyvalents	980	0,6
Action culturelle et spectacles	3 340	2,2	Europe, International	860	0,6
Bibliothèques et centres documentaires	3 250	2,1	Espaces verts et paysages	820	0,5
Pompiers et secours	2 830	1,8	Logement, habitat	780	0,5
Sport	1 920	1,2	Propreté, collecte et gestion des déchets	750	0,5
Eau et assainissement	1 720	1,1	Police et sécurité	690	0,5
Transports et déplacements	1 460	0,9	Laboratoires	670	0,4
Jeunesse et animation	1 410	0,9	Ateliers et matériels	240	0,2
Formation professionnelle	1 390	0,9	Restauration collective	230	0,2
Politique de la ville	1 300	0,8	Funéraire	50	0,0

Source : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT –
Enquête nationale sur les métiers des territoriaux 31/12/2012

4.2 - Services d'affectation

Services où le poids des agents de catégorie A est important

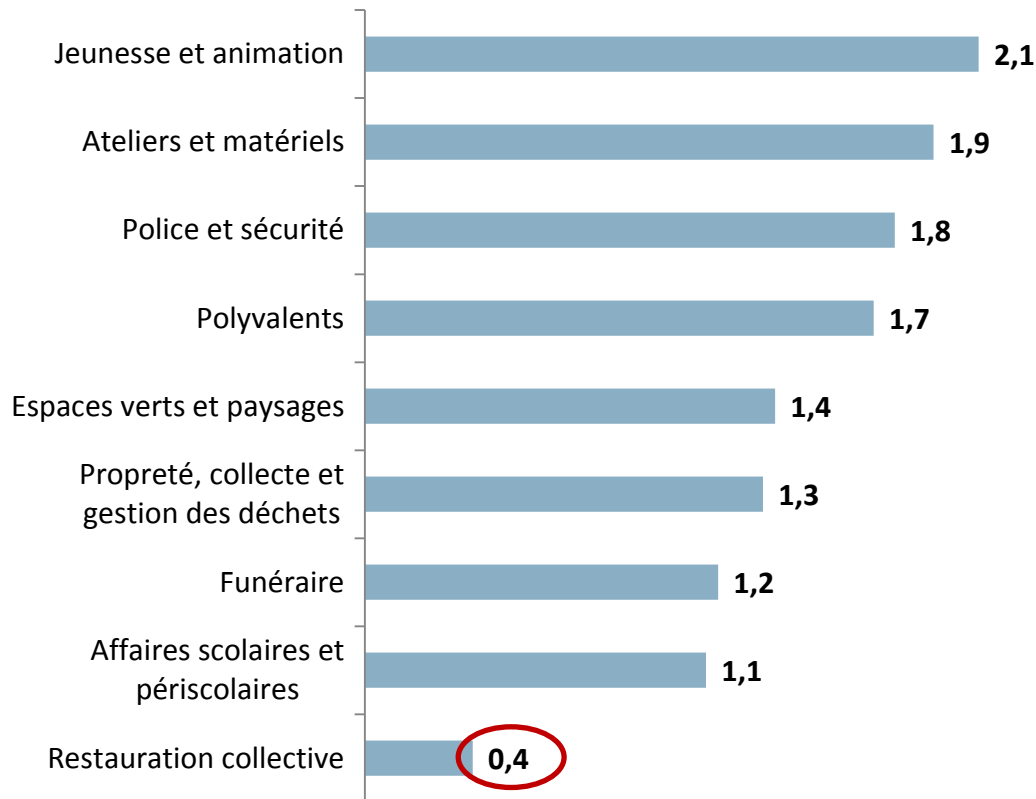


➤ 41% des agents du service "Equipe de direction" relève de la catégorie A.

Source : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT
– Enquête nationale sur les métiers des territoriaux au 31/12/2012

4.2 - Services d'affectation

Services où le poids des agents de catégorie A est faible

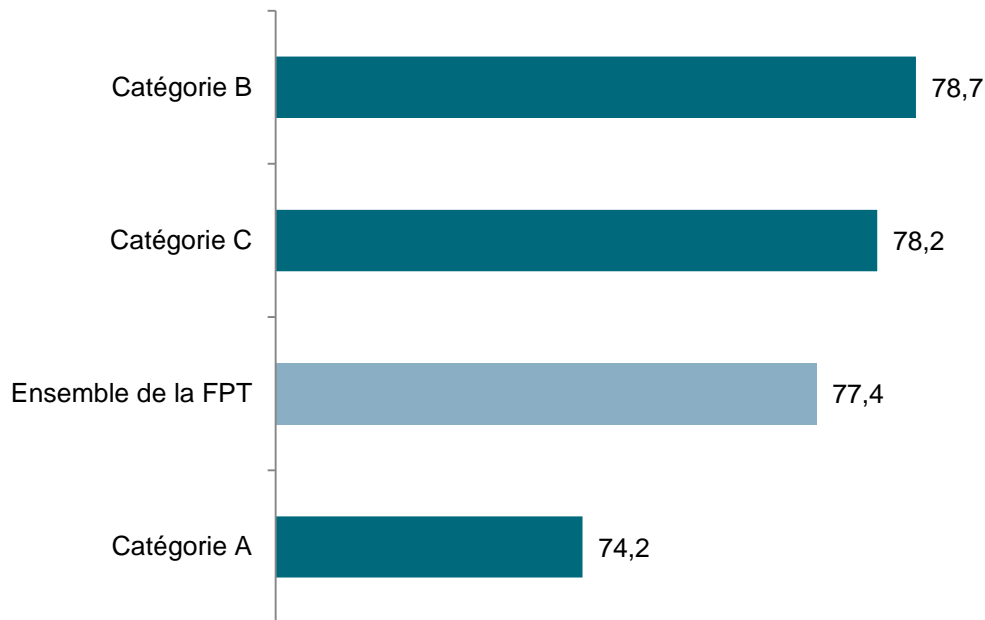


➤ Ces 9 services sont ceux où le poids des agent de catégorie A est très faible.

➤ 0,4% des agents affectés dans un service "Restauration collective" sont de catégorie A.

Source : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT
– Enquête nationale sur les métiers des territoriaux au 31/12/2012

Poids des fonctionnaires selon la catégorie hiérarchique (en%) :



Source : SIASP 2013, INSEE ; Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

➤ Près de 3 agents sur 4 de catégorie A sont des fonctionnaires. Ce taux est le plus faible comparé aux autres catégories hiérarchiques.

➤ La part des fonctionnaires parmi les agents de catégorie A est en constante augmentation depuis 2011.

5.2 - Statut

Poids des fonctionnaires

Les cadres d'emplois dans lesquels la part des fonctionnaires est importante

Cadres d'emplois	Effectifs de catégorie A (arrondi)	% de fonctionnaires
Ensemble des agents de catégorie A	168 420	74,2
Directeur de police municipale	100	100,0
Infirmier d'encadrement de sapeurs-pompiers professionnels	70	100,0
Capitaine, commandant, lieutenant-colonel et colonel de sapeurs-pompiers professionnels	3 010	99,7
Puéricultrice cadre de santé	1 980	97,5
Conservateur des bibliothèques	650	93,8
Bibliothécaire	2 390	93,8
Puéricultrice	6 510	92,9
Sage-femme	1 070	91,7
Directeur (général) des services administratifs (emploi fonctionnel)	5 460	91,4
Conservateur du patrimoine	820	90,5

➤ L'ensemble des agents relevant des cadres d'emplois de Directeur de police municipale et infirmiers d'encadrement de sapeurs-pompiers professionnels sont des fonctionnaires.

Source : SIASP 2013, INSEE ; Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

Part des contractuels selon le cadre d'emploi

Cadres d'emplois	Effectifs de catégorie A (arrondi)	% de contractuels
Ensemble des agents de catégorie A	168 420	21,8
Médecin	6 010	49,1
Psychologue	3 480	46,3
Administrateur*	1 870	32,3
Attaché de conservation du patrimoine	2 460	31,5
Secrétaire de mairie	3 540	28,9
Biologiste, vétérinaire et pharmacien	200	28,6
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	210	28,0
Attaché*	68 900	24,1
Professeur d'enseignement artistique	7 290	22,5

➤ Près d'un médecin sur deux est un contractuel.

➤ La part de contractuels dans ces 9 cadres d'emplois est **supérieur à la moyenne**.

➤ Parmi ces cadres d'emplois, **trois filières sont très représentées** : la filière Médico-sociale, la filière Culturelle et la filière Administrative.

Source : SIASP 2013, INSEE ; Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

* Hors emplois fonctionnels

Répartition des agents de catégorie A selon la filière :

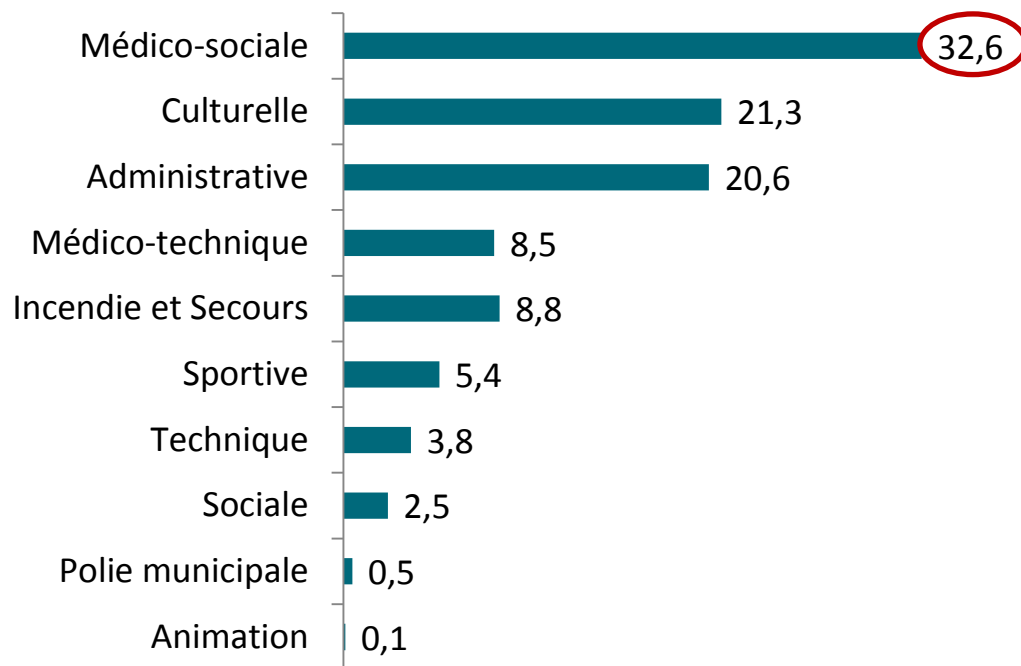
Filières	Effectifs de catégorie A (arrondis)	%
Administrative	84 550	50,2
Technique	31 110	18,5
Médico-sociale	26 580	15,8
Culturelle	15 020	8,9
Sociale	4 020	2,4
Incendie et Secours	3 460	2,1
Sportive	1 030	0,6
Médico-technique	220	0,1
Animation	110	0,1
Polie municipale	110	0,1
Autres*	2 210	1,3

➤ Près d'un agent sur deux de catégorie A travaille dans la filière **Administrative**.

Source : SIASP 2013, INSEE ; Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

* Hors NET hors filières, Hors filières et Autres cas

Poids des agents de catégorie A (en%) :



➤ Dans la filière Médico-sociale, près d'un agent sur trois est de catégorie A.

➤ Plus d'un agent sur cinq relève de la catégorie A dans la filière culturelle et la filière administrative.

Source : SIASP 2013, INSEE ; Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

6.3 - Filière

Poids des contractuels

Part de contractuels parmi les agents de catégorie A selon la filière :

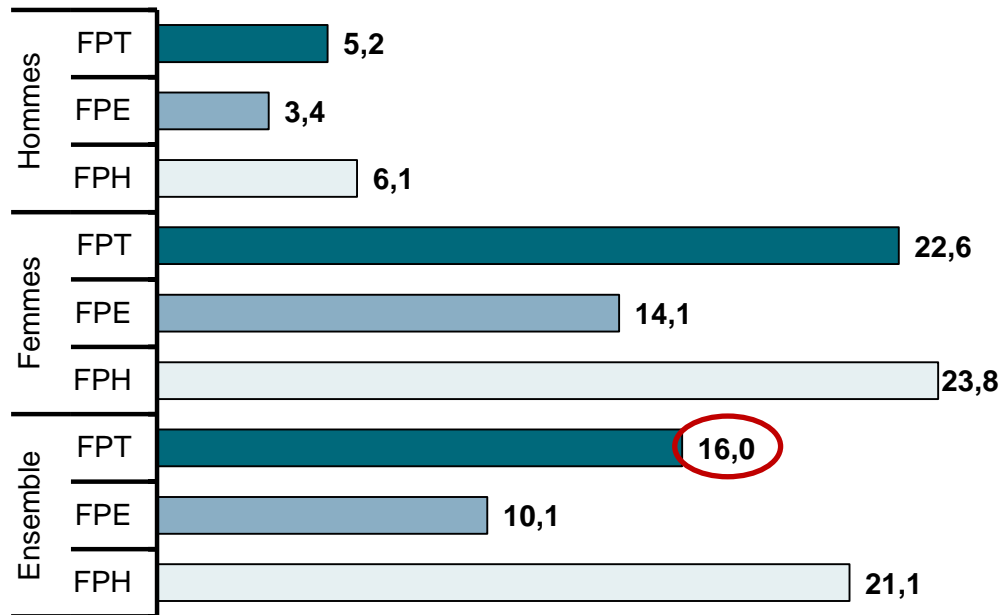
Filières	Effectifs de catégorie A (arrondis)	% de contractuels
Administrative	84 550	27,1
Technique	31 110	21,3
Médico-sociale	26 580	26,7
Culturelle	15 020	25,8
Sociale	4 020	14,9
Incendie et Secours	3 460	2,6
Sportive	1 030	13,7
Médico-technique	220	36,6
Animation	110	96,5
Polie municipale	110	9,1

➤ Dans les filières Médico-sociale, Médico-technique, Administrative et Culturelle, **plus d'un agent sur quatre de catégorie A est contractuel.**

➤ Dans la filière **Animation**, les agents de catégorie A sont contractuels à **plus de 95%**.

Source : SIASP 2013, INSEE ; Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

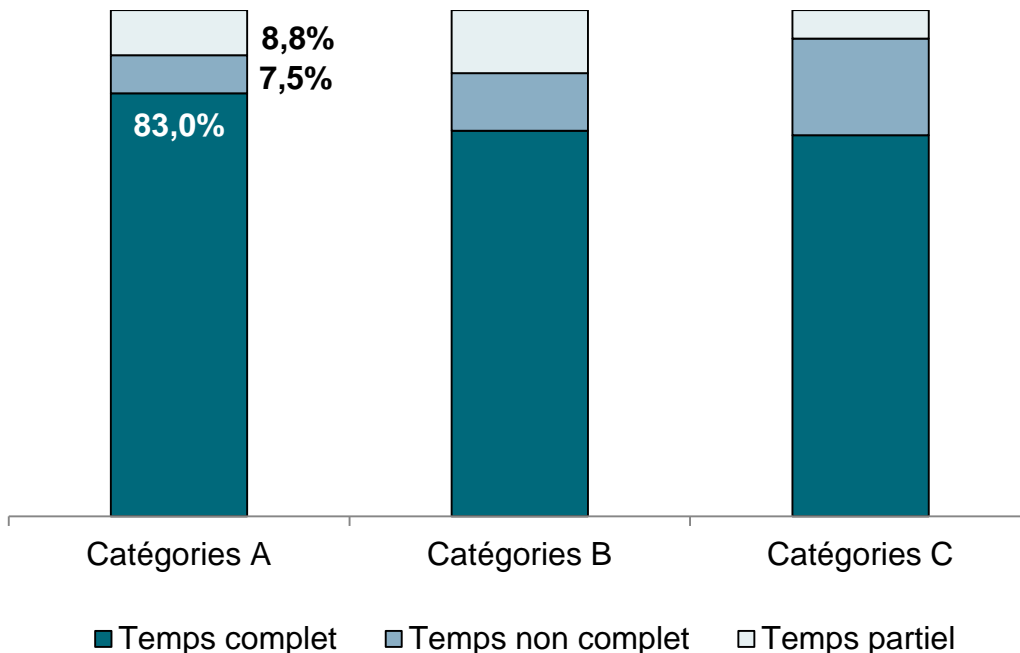
Part des fonctionnaires de catégorie A travaillant à temps partiel par versant de la fonction publique



➤ Selon la DGAFP, parmi les fonctionnaires de catégorie A, 16% sont à temps partiel. Ce taux est moindre (10,1%) dans la FPE, mais il est plus important que dans la FPH (21,1%).

Source : DGAFP - Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, 2015

Quotité de temps de travail selon la catégorie hiérarchique

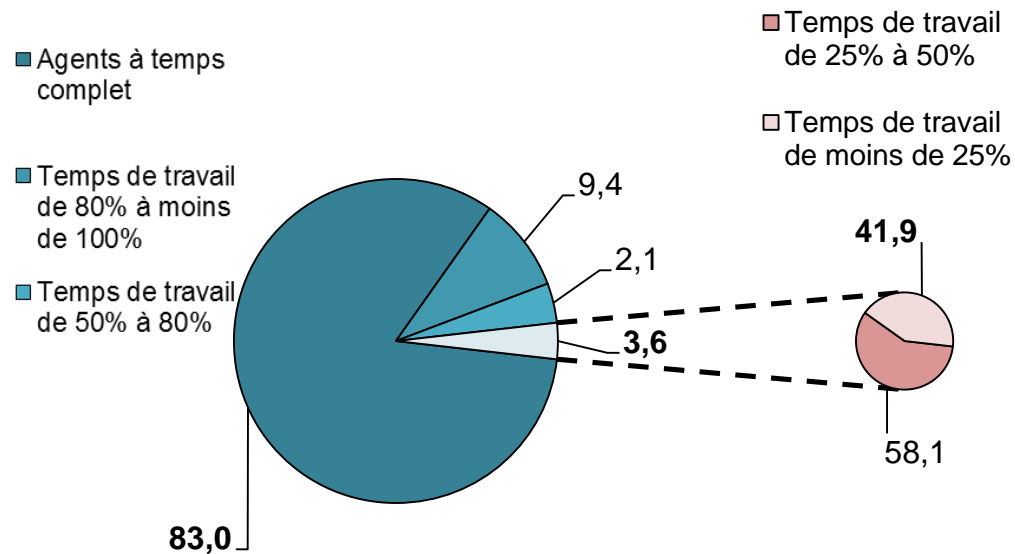


➤ La part des agents de catégorie A travaillant à temps partiel (8,8%) est plus importante par rapport aux agents de catégorie C (5,6%), mais moins importante comparée aux agents de catégorie B (12,4%).

Source : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT – Enquête nationale sur les métiers des territoriaux au 31/12/2012

Note : La somme des poids n'est pas égale à 100 car on ne prends pas en compte les inclassables et les non réponses

Répartition des effectifs de catégorie A selon la quotité de temps de travail

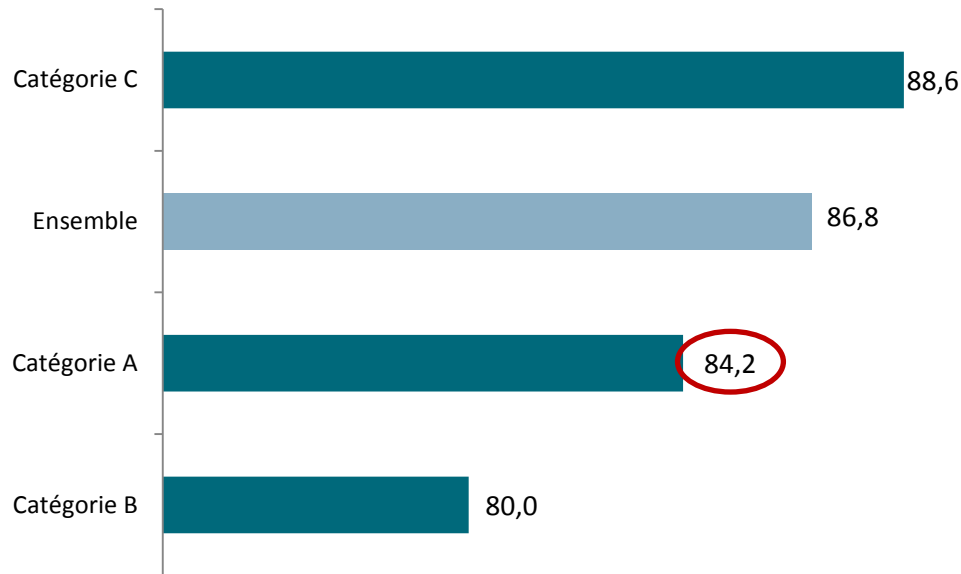


Source : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT – Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31/12/2012

➤ **83%** des agents de catégorie travaillent à temps complet. C'est davantage que les autres catégories hiérarchiques

➤ Parmi les agents travaillant moins d'un mi-temps (**3,6%**), **41,9%** ont une quotité de temps de travail inférieur à 25%.

Part des femmes travaillant à temps partiel ou à temps non complet selon la catégorie hiérarchique



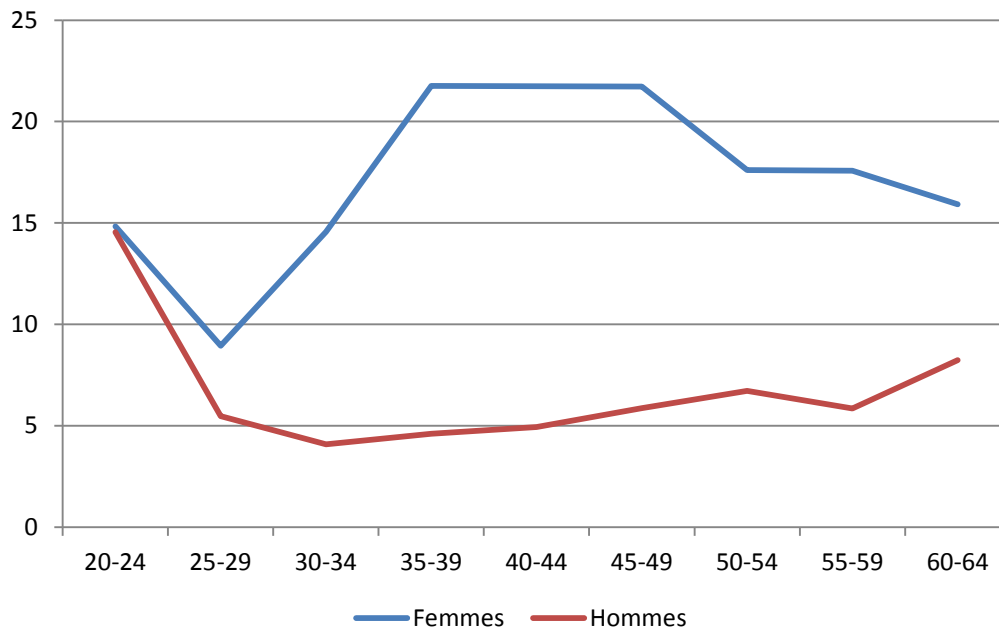
Source : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT – Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31/12/2012

Champ : Emplois permanents, hors emplois aidés

➤ Parmi les agents de catégorie A travaillant à temps partiel ou à temps non complet, **84%** sont des femmes.

➤ Cette proportion est moins importante comparée à l'ensemble des agents.

Poids des agents de catégorie A travaillant à temps partiel ou à temps non complet selon le sexe



Source : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT – Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31/12/2012

Champ : Emplois permanents hors emplois aidés

- Parmi les agents de catégorie A ne travaillant pas à temps complet, 84% sont des femmes.
- 22% des femmes de catégorie A de la tranche d'âge 35-39 ans travaillent à temps partiel ou à temps non complet. Cette part diminue progressivement à partir de la tranche d'âge 45-49 ans.
- La part d'hommes travaillant à temps partiel ou à temps non complet augmente progressivement à partir de la tranche d'âge 30-34 ans.

Principaux métiers exercés par des agents de catégorie A :

	Effectifs catégorie A	%
Enseignant artistique	7 180	4,6
Responsable des affaires générales	7 080	4,6
Directeur général de collectivité ou d'établissement public	6 740	4,4
Secrétaire de mairie	6 370	4,1
Puériculteur	5 080	3,3
Médecin	5 050	3,3
Psychologue	3 000	1,9
Directeur général adjoint de collectivité ou d'établissement public	2 780	1,8
Chargé d'études	2 450	1,6
Responsable d'établissement d'accueil du jeune enfant	2 350	1,5
Responsable des affaires juridiques	2 070	1,3
Chef de projet développement territorial	1 900	1,2
Chef de projet foncier, urbanisme et aménagement	1 870	1,2
Bibliothécaire	1 870	1,2
Chargé de communication	1 850	1,2
Directeur financier	1 770	1,1
Responsable des services techniques	1 720	1,1

➤ Les agents de catégorie A exercent 218 métiers différents.

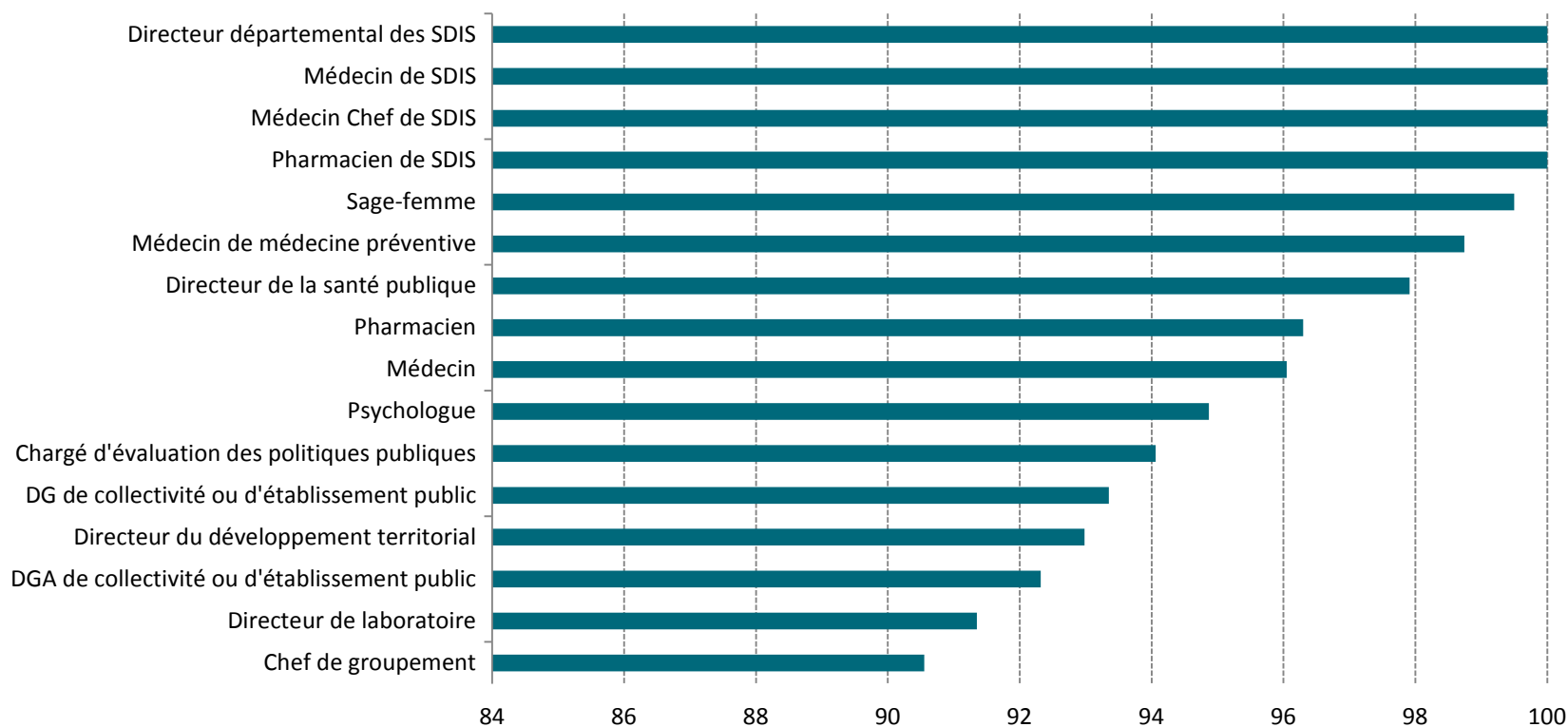
➤ Ces 17 métiers regroupent 40% des agents territoriaux de catégorie A.

Source : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT – Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31/12/2012

8.2 - Métiers

Métiers à dominante "A"

➤ Certains métiers sont occupés exclusivement ou quasi exclusivement par des agents de catégorie A, notamment dans la famille professionnelle "Sécurité" et "Services à la population".



Source : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT – Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31/12/2012

9.1 - Parité

Taux de féminisation des agents de catégorie A :

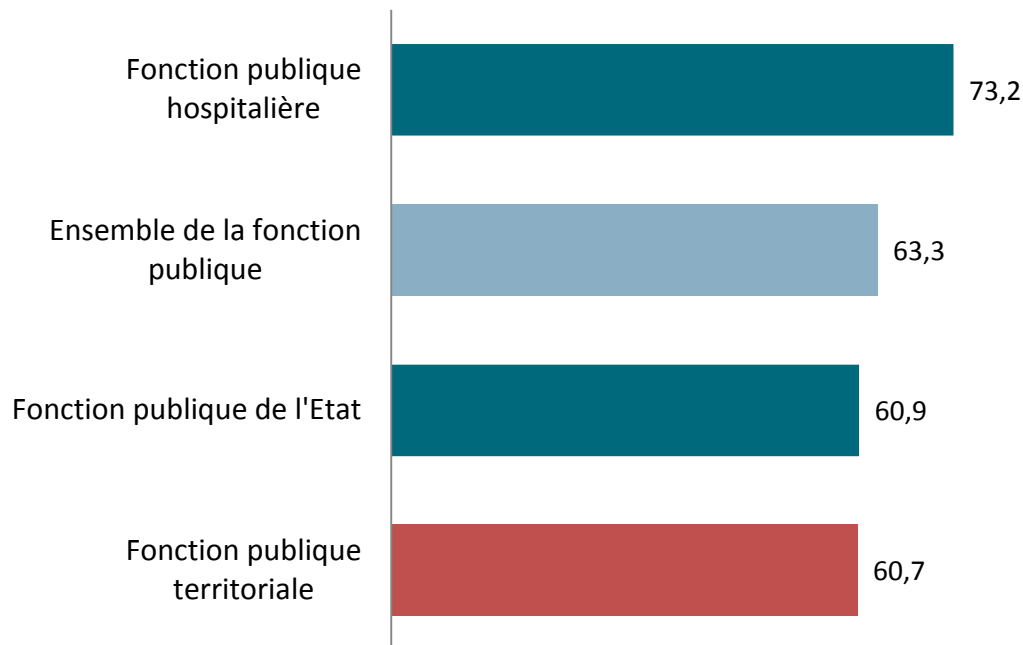
- Le poids des femmes est sensiblement identique chez les catégories A (**60,7%***) en comparaison à l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale (**61,0%***).
- Ce taux est en constante augmentation depuis **2011**, où les femmes représentaient **58,8%** des agents de catégorie A.
- Concernant les **emplois fonctionnels** ce taux est de **36,7%** en 2013**.
- Dans les grandes collectivités, les **emplois de direction** sont occupés à **35%***** par des femmes.

* SIASP 2013, INSEE ; Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

** Bilans Sociaux 2013, DGCL-CNFPT, Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

*** Etat des lieux des emplois de direction dans les grandes collectivités et établissements publics territoriaux au 31 décembre 2014

Taux de féminisation des agents de catégorie A selon les 3 versants de la fonction publique



Source : INSEE – DGAFP

➤ Les agents de catégorie A de la FPT sont les moins féminisés comparé à l'ensemble de la fonction publique.

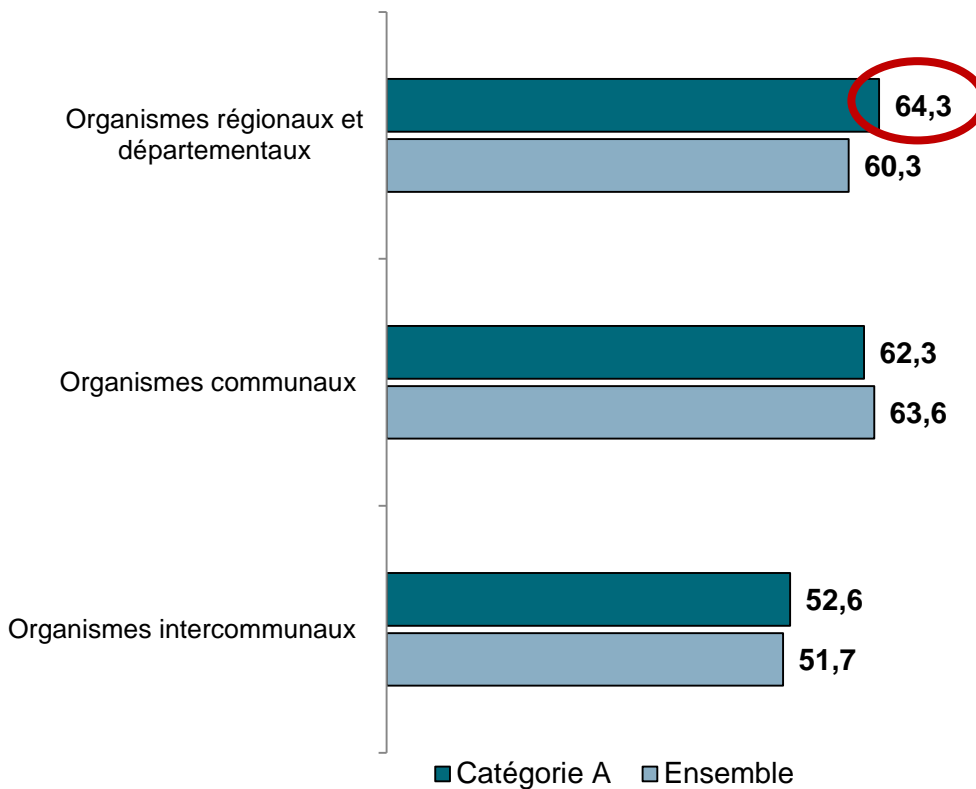
Taux de féminisation selon le cadre d'emplois:



Source : SIASP 2013, INSEE ; Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

➤ Parmi les cadres d'emplois de la catégorie A, 5 ont un taux de féminisation supérieur à 90%. Ils appartiennent à la filière du Social ou du Médico-social.

Taux de féminisation des agents de catégorie A selon le type de collectivité

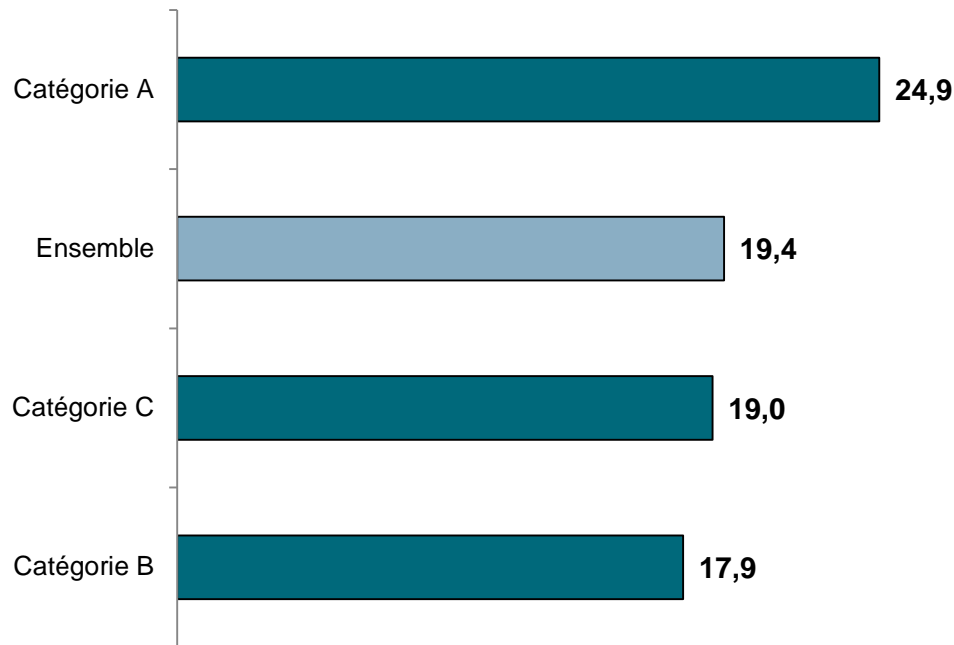


➤ Le taux de féminisation des agents de catégorie A dans les organismes régionaux et départementaux est plus important comparé à l'ensemble des agents.

Source : SIASP 2013, INSEE ; Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

10.1 - Age

Part des 55 ans et plus

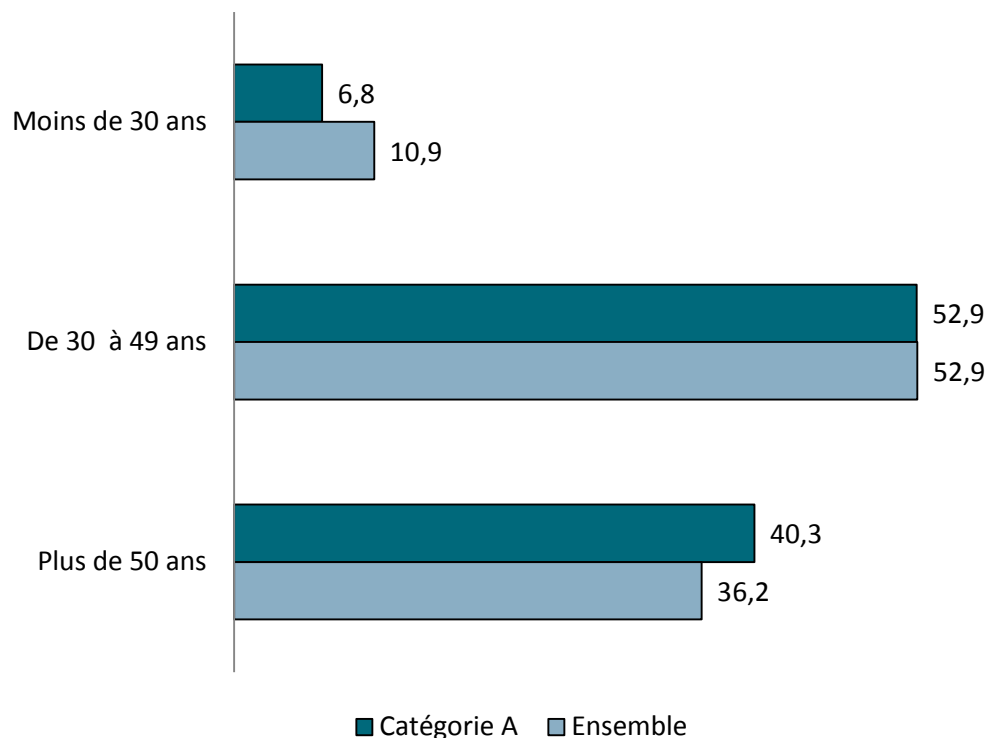


➤ La part des personnes de plus de 55 ans augmente entre 2011 et 2013, passant de 23,7 à 24,9%.

➤ Ce taux augmente moins vite parmi les agents de catégorie A comparé à l'ensemble des agents de la FPT (+ 1,2 points contre + 2,1 points).

Source : SIASP 2013, INSEE ; Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

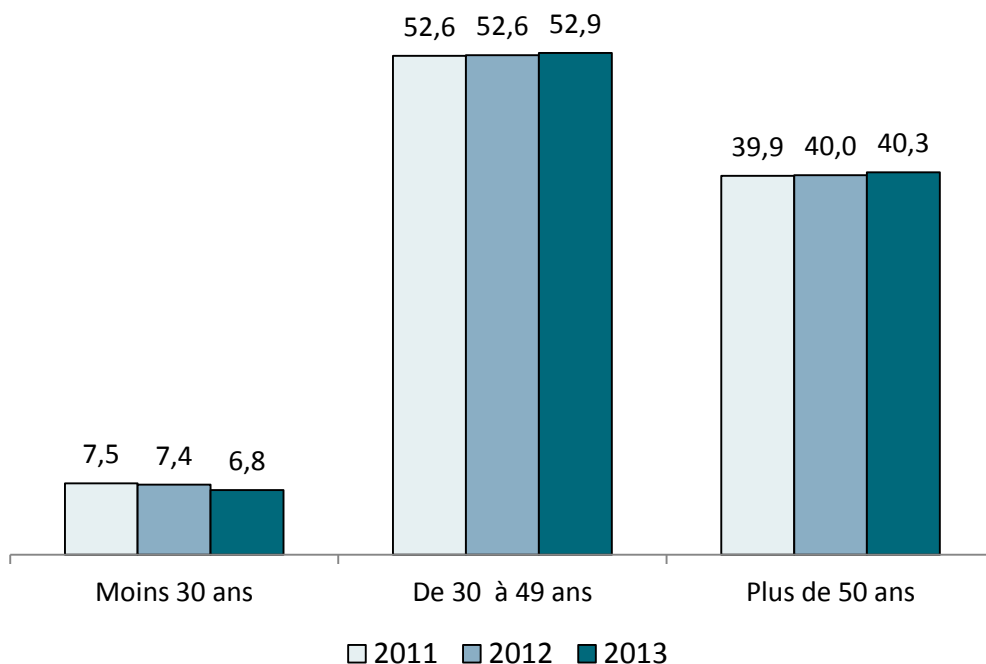
Répartition selon la tranche d'âge :



➤ Les agents de catégorie A sont globalement plus âgés en comparaison à l'ensemble des agents.

Source : SIASP 2013, INSEE - Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

Répartition selon la tranche d'âge :



➤ Entre 2011 et 2013, la part des agents de catégorie A ayant plus de 50 ans augmente progressivement. Elle passe de 39,9% à 40,3%.

➤ Entre 2011 et 2013, la part des agents de catégorie A de moins de 30 ans a diminué (- 0,7 points).

Source : SIASP 2013, INSEE - Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

10.4 - Age

Cadres d'emplois et fonctions

Part des agents âgés de 55 ans et plus par cadre d'emploi:

Cadres d'emplois de catégorie A	Effectif de catégorie A	% de plus de 55 ans
Ensemble des agents de catégorie A	168 420	24,9
Puéricultrice cadre de santé	1 980	58,9
Secrétaire de mairie	3 540	53,3
Médecin	6 010	46,4
Conservateur des bibliothèques	650	46,3
Cadre de santé infirmier, rééducateur et assistant médico-technique	1 430	44,7
Conservateur du patrimoine	820	43,8
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	210	42,2
Directeur (général) des services techniques (emploi fonctionnel)	540	39,1
Administrateur	1 870	37,5
Directeur (général) des services administratifs (emploi fonctionnel)	5 460	35,1
Directeur de police municipale	100	35,0

➤ Dans ces 11 cadres d'emplois, plus d'un agent sur trois est âgé de plus de 55 ans.

Source : SIASP 2013, INSEE ; Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

Part des agents âgés de 55 ans et plus par cadre d'emploi:

Cadres d'emplois de catégorie A	% de plus de 55 ans en 2013	Evolution 2013/2012 (nb de points)
<i>Ensemble des agents de catégorie A</i>	24,9	+0,6
Puéricultrice cadre de santé	58,9	+4,5
Secrétaire de mairie	53,3	+5,1
Médecin	46,4	+4,9
Conservateur des bibliothèques	46,3	-3,3
Cadre de santé infirmier, rééducateur et assistant médico-technique	44,7	+2,9
Conservateur du patrimoine	43,8	-0,6
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	42,2	+1,1
Directeur (général) des services techniques (emploi fonctionnel)	39,1	+1,3
Administrateur	37,5	+0,6
Directeur (général) des services administratifs (emploi fonctionnel)	35,1	+2,4
Directeur de police municipale	35,0	+4,5

➤ La part des agents de **plus de 55 ans a diminué entre 2011 et 2013** pour les deux cadres d'emplois de la **filière culturelle** :

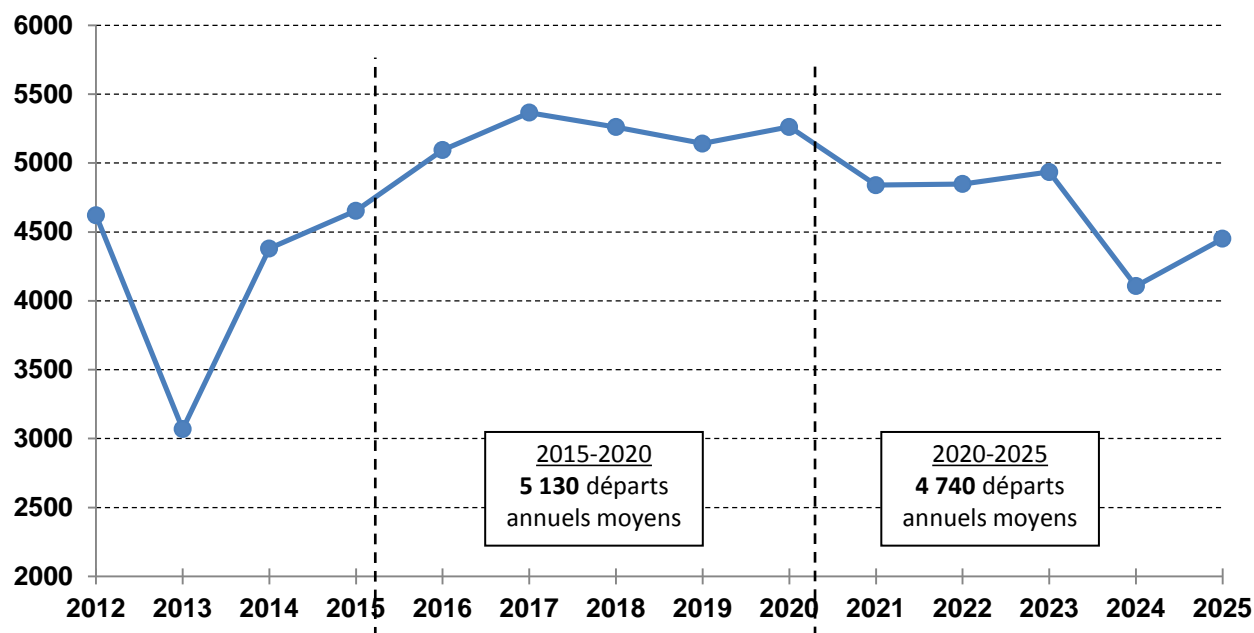
- Conservateur des bibliothèques
- Conservateur du patrimoine.

Source : SIASP 2013, INSEE ; Traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

11.1 – Départs à la retraite

Prévision

Nombre d'agents permanents de catégorie A ayant atteint l'âge de départ à la retraite par année

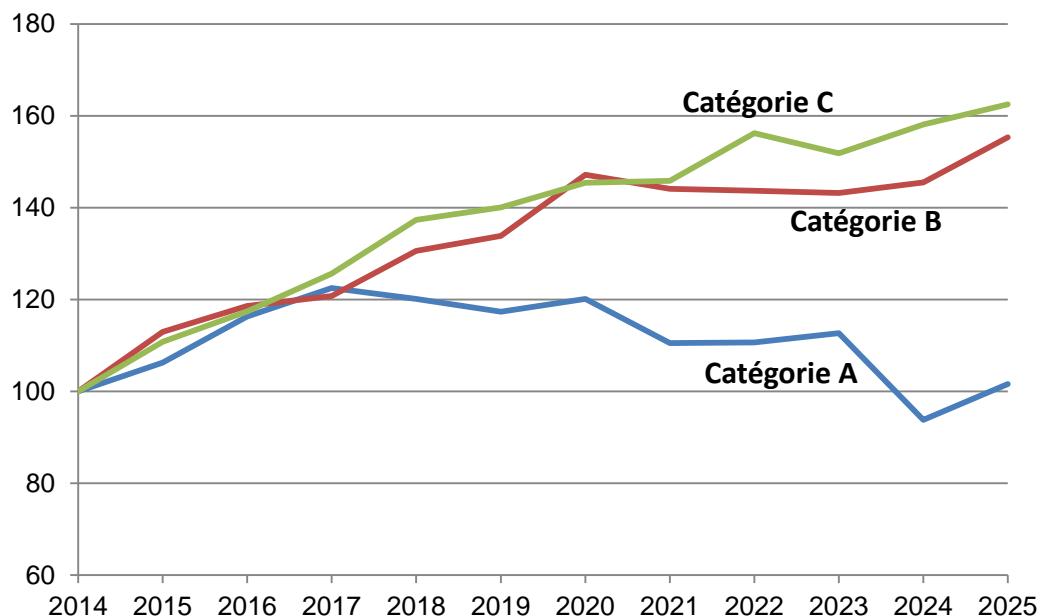


Source : Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31/12/2012

Note : Prévision réalisée à partir de l'âge moyen de départ à la retraite par cadre d'emploi.

- Après un pic autour de 2017, le nombre d'agents de catégorie A ayant atteint l'âge de la retraite devrait baisser progressivement.

Evolution du nombre d'agents permanents ayant atteint l'âge de départ à la retraite selon la catégorie hiérarchique (base 100 en 2014)

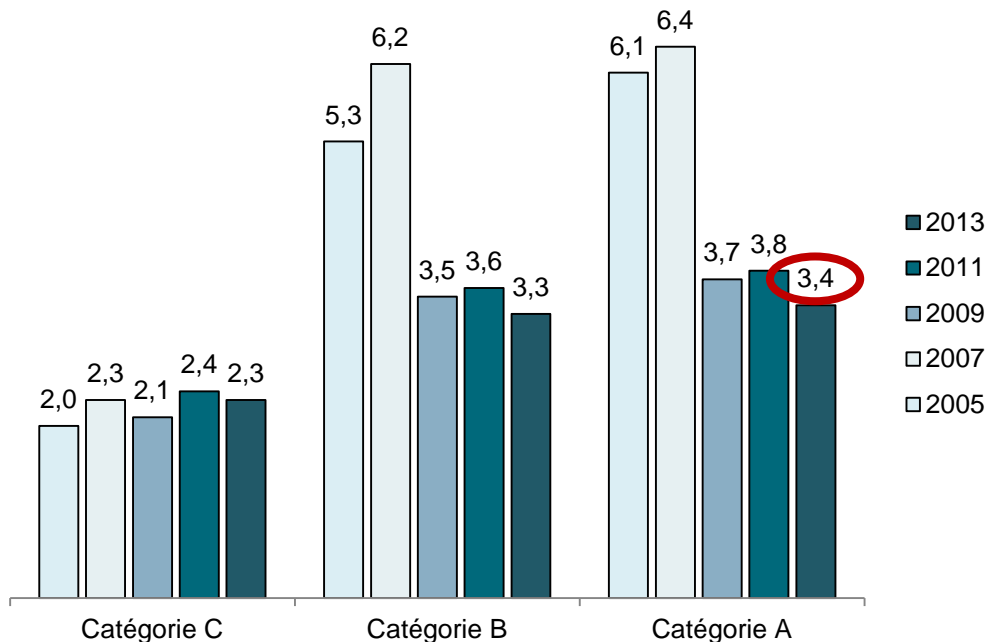


Source : Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31/12/2012

Note : Prévisions réalisées à partir de l'âge moyen de départ à la retraite selon le cadre d'emploi.

➤ Concernant les agents de catégorie A, on observe un retournement de tendance à la baisse à partir de 2017. En 2012 ces agents représentaient 11% de l'ensemble des agents permanents ayant atteint l'âge de départ à la retraite. Ils ne représenteront plus que 7% des départs en 2025.

Nombre moyen de journées de formation (JF) selon la catégorie hiérarchique

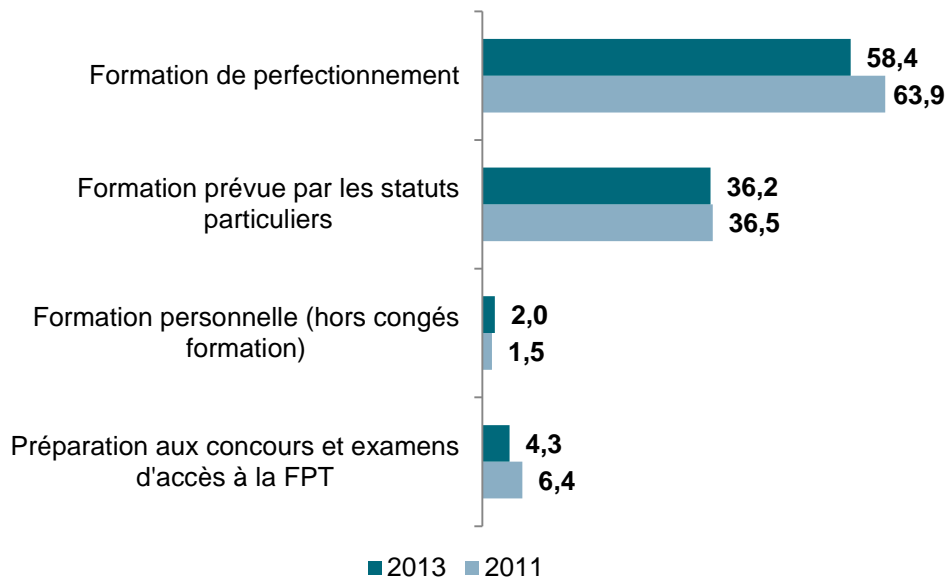


➤ Après une baisse entre 2007 et 2009, le nombre de journées formation est redevenu stable pour les agents de catégorie A et B. Les agents de catégorie A ont, en moyenne, suivi 3,4 jour de formation sur l'année 2013.

Source : CNFPT/DGCL – Bilans Sociaux 2013

Définition : Rapport entre le nombre d'agents permanents d'une catégorie hiérarchique ayant suivi au moins une fois un type de formation durant l'année à l'ensemble des effectifs permanents de cette catégorie.

Taux d'accès à la formation des agents de catégorie A



➤ Le taux d'accès aux formations de perfectionnement est en baisse pour toutes les catégories hiérarchiques, cependant cette baisse est plus importante pour les agents de catégorie A (- 5,5 points). Cette baisse est à mettre en lien avec la hausse du taux d'accès aux formations de professionnalisation prévues par les statuts particuliers.

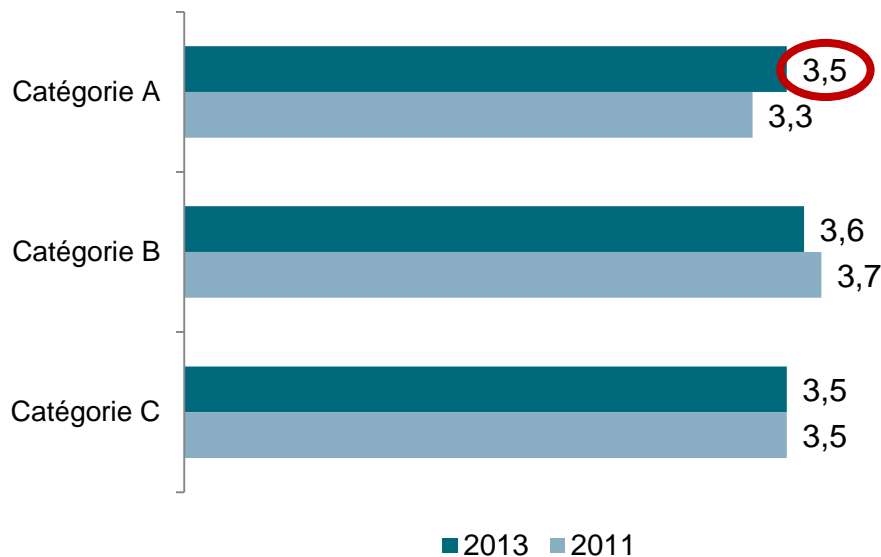
Source : CNFPT/DGCL – Bilans Sociaux 2013

12.3 - Formation

Durée moyenne

Définition : Rapport entre le nombre de journées formation des agents permanents et le nombre d'agents permanents partis en formation.

Durée moyenne des formations des agents de catégorie A



➤ Les agents de catégorie A se forment 3,5 jours en moyenne par an.

➤ La durée moyenne des formations est stable par rapport à 2011 pour l'ensemble des catégories hiérarchiques.

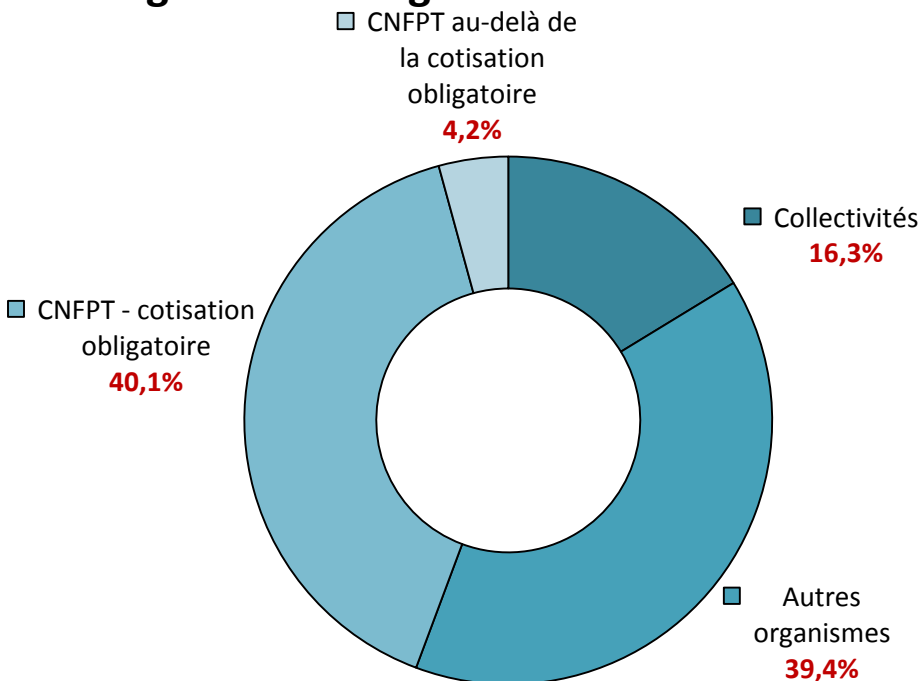
Source : CNFPT/DGCL – Bilans Sociaux 2013

12.4 - Formation

Organismes

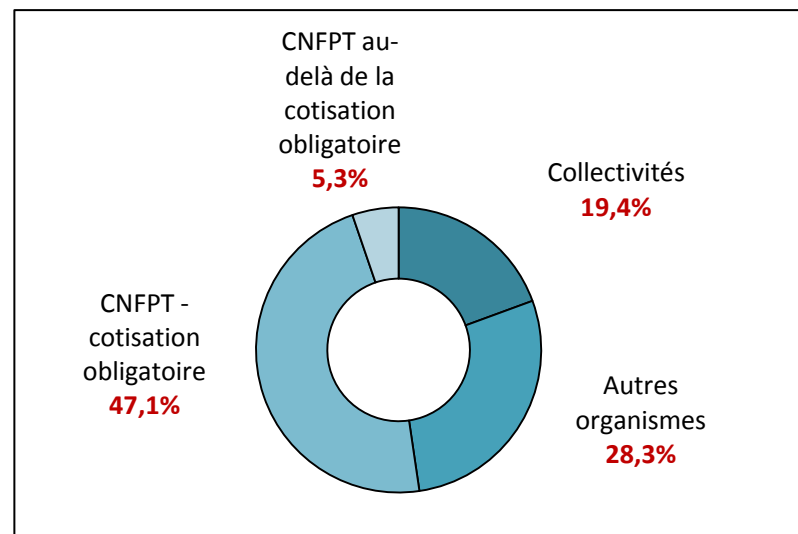
- Les agents de catégorie A se forment relativement moins auprès du CNFPT comparé à l'ensemble des agents (40,1% contre 47,1%).
- Les agents de catégorie A sont formés à 39,4% par d'autres organismes (contre 28,3% pour l'ensemble des agents).

Agents de catégorie A :

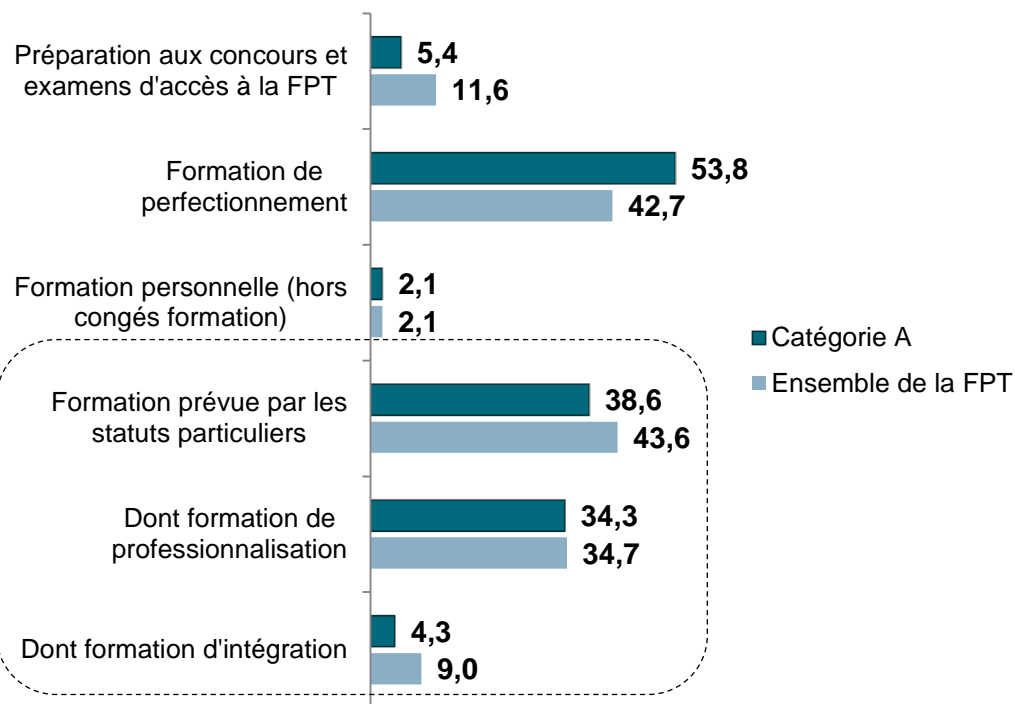


Source : CNFPT/DGCL – Bilans Sociaux 2013

Ensemble des agents :



Répartition des journées de formation des catégories A par type de formation



Source : CNFPT/DGCL – Bilans Sociaux 2013

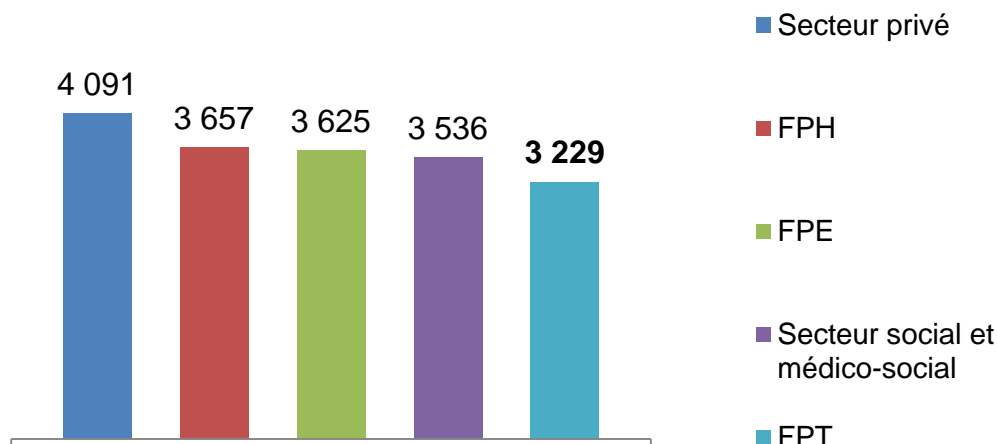
➤ Comparés à l'ensemble des agents de la FPT, les agents de catégories A ont recours davantage à des formations de perfectionnement, au dépens notamment des formations de préparation aux concours et aux formations prévues par les statuts particuliers.

➤ En 2013, les agents de catégorie A suivent davantage de formation prévues par les statuts particuliers (+ 2,5 points) mais moins de formations de préparation aux concours et examen d'accès à la FPT (- 3 points).

13.1 – Rémunération

Comparaison

Salaires nets mensuels moyens (*) des cadres (PCS-Insee) en 2013



➤ Avec 3 229 euros, les cadres de la FPT sont ceux ayant le salaire net mensuel moyen le plus bas.

Sources : DADS, SIASP 2013, Insee. Traitement Insee, Drees, DGCL, département des études et des statistiques locales et DGAFP, département des études et des statistiques

Champ :

FPH : cadres administratifs et de direction (hors médecins et pharmaciens)

FPE : cadres hors enseignants

Privé : données issues d'une exploitation au 1/12e des DADS (les autres données présentées sont issues d'une exploitation des DADS complètes).

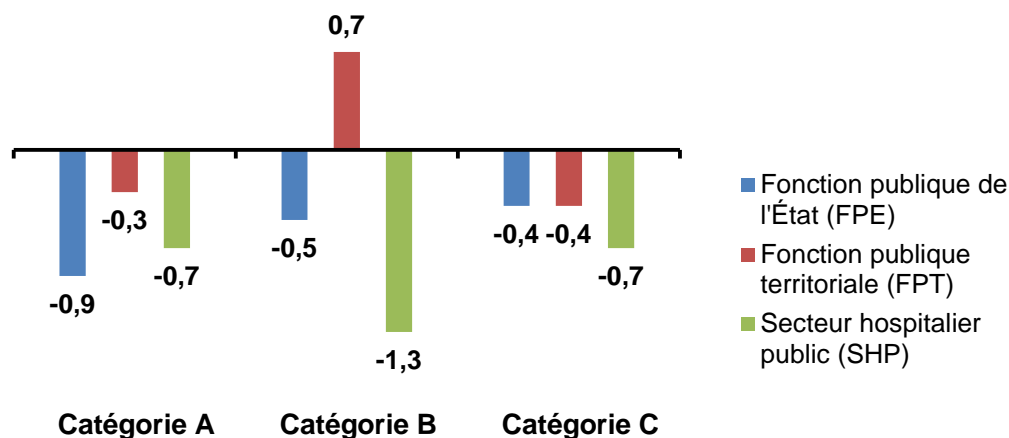
(*) Exprimés en équivalent temps plein annualisé

13.2 - Rémunération

Comparaison 3 FP

Définition : Les salaires en euro constant sont les salaires en valeur réelle, c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base ou de référence.

Évolution du salaire net moyen entre 2012 et 2013 en euros constants



➤ Le salaire de l'ensemble des agents de la fonction publique a baissé entre 2012 et 2013, sauf pour les agents de catégorie B de la FPT pour qui il a augmenté de 0,7%.

Source : INSEE, SIASP 2013

Champ : agents en équivalent-temps plein des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales hors militaires et assistants maternels (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical et bénéficiaires de contrats aidés (SHP).

Publication réalisée et diffusée par l'observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale

Directeur de publication : François Deluga / Co-directeur de la publication : Jacques Goubin

Rédacteur en chef : Mohamed Amine

Rédacteur : Arthur Babelon

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI, DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY – CS 41232 – 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 – FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR
